



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **30 janvier 2019** à 18.30 heures

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Secrétaire de séance :
Lucien VIGOUROUX

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Roselyne BRUNETTI, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGERE, Patricia ARENT.

Pouvoirs de :

David SAUVEGRAIN	à	Robert CRAUSTE
Claude BERNARD	à	Lucien VIGOUROUX
Chantal VILLANUEVA	à	Françoise DUGARET
Lucien TOPIE	à	Nathalie GROS-CHAREYRE
Michel BRETON	à	Robert GOURDEL
Marie-Christine ROUVIERE	à	Olivier PENIN
Marièle BOURY	à	Rosine LASPORTES ALLOUCHE
Hervé SARGUEIL	à	Alain GUY
Annie BRACHET	à	Léopold ROSSO

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue les membres du conseil municipal, le public présent ainsi que la presse pour suivre le déroulé de ce conseil municipal. Il souhaite apporter les salutations amicales de Monsieur Claude BERNARD, premier adjoint délégué aux finances qui doit bénéficier d'une intervention chirurgicale dans les prochains jours ce qui va le tenir absent durant quelques semaines. Les membres du conseil municipal s'associent à Monsieur le Maire pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Puis, Monsieur le Maire invite les membres présents à se lever pour la diffusion de l'hymne National.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des différents pouvoirs et demande à Monsieur Lucien VIGOUROUX qui est nommé secrétaire de séance de faire l'appel des élus. Il demande si les élus ont des remarques sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir qu'avant de démarrer les délégations et un ordre du jour important, l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale vient, comme c'est la règle, présenter l'analyse des besoins sociaux de la collectivité, c'est une obligation légale, tous les 5 ans, de devoir présenter cette analyse des besoins

sociaux et c'est important pour chacun d'en prendre mesure et connaissance. Il fait savoir que le bilan d'activités 2018 du Centre Communal d'Action Sociale a été adressé aux élus. C'est un document qui est très important et exhaustif par rapport à l'ensemble des actions qui sont conduites par le CCAS sur le champ bien sûr de l'action sociale, cœur de métier mais aussi en termes de configuration du CCAS qui appréhende tous les éléments de cohésion sociale et les politiques menées sur le plan de l'enfance et des écoles. Ce bilan est extrêmement fourni et complet.

Les élus verront à l'issu de la présentation de l'analyse des besoins sociaux déjà conséquente s'ils ont le temps d'engager une analyse de l'action conduite par le CCAS, cela paraît important à Monsieur le Maire de pouvoir le faire où du moins de l'appréhender.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CAVAILLÉ, agent social au CCAS qui a mené cet important travail avec les équipes. Madame RIGAUD et Monsieur HAROUAT sont également présents. Il les remercie.

Madame CAVAILLÉ fait une présentation de l'analyse des besoins sociaux sur la commune (environnement social, démographie, population, logement, économie, emploi, revenus, santé sociale, les publics de l'action sociale, questionnaire etc....). L'analyse des besoins sociaux vise à améliorer la connaissance du territoire du Grau du Roi, étudier les évolutions et mettre en évidence les enjeux actuels et à venir en matière de besoins sociaux pour chacun des publics et chacune des thématiques de l'action sociale et médico-sociale, contribuer à la mise en réseau et au travail partenarial, aux démarches d'animation territoriale, ainsi qu'à la démocratie locale.

Monsieur le Maire remercie Mme CAVAILLÉ, pour la présentation de ce travail collectif. Il pense que pour la plupart, il n'y a pas de réelle surprise. Bien entendu, il n'a pas été fait appel à une société externe spécialisée dans les analyses des besoins sociaux, c'est un travail qui a été conduit en interne. Une question peut se poser sur l'échantillon, est-il absolument représentatif des strates de la population qui sont présentées par rapport à la démographie ? Monsieur le Maire aurait tendance à dire non puisque l'on voit très bien que quelques fois il y a presque une surreprésentation des jeunes par rapport à la démographie générale. Dans tous les cas, il a été fait en essayant de respecter la géographie du Grau du Roi et dans des démarches de contact direct avec la population. Monsieur le Maire est certain qu'il apporte des éléments de connaissance, la démarche mérite d'exister, certes elle est réglementaire mais Monsieur le Maire pense que quelquefois, il n'y a pas une réelle volonté de regarder en face les réalités sociales d'une population, il était important de le faire et de le restituer lors du Conseil Municipal. Ensuite il demande s'il y a des remarques, des suggestions suite à cette présentation.

Il n'y a pas de prise de parole.

Monsieur le Maire croit que les problématiques posées sont des réalités connues, la démographie qui est celle des littoraux français, littoraux Méditerranéens avec un vieillissement de la population lié à des déplacements et des installations régulières de personnes qui viennent sur ces littoraux notamment des retraités en recherche de jours agréables et d'un climat meilleur. C'est le déséquilibre démographique observé, le vieillissement des populations est une question qui est aussi à la fois nationale voire internationale.

Ensuite, les problématiques sont celles du logement, là aussi il croit que chacun les connaît bien, celles aussi de l'emploi à l'année, l'hyper saisonnalité cela renvoie aux politiques publiques qui se doivent d'apporter réponse à ces problématiques. Le territoire est touché de façon plus importante que le territoire national par le chômage, c'est aussi la réalité d'un territoire sur lequel il n'y a pas de tissu industriel développé, il n'y a pas d'entreprise de fabrication, d'usine qui seraient susceptibles de créer des emplois. Les emplois reposent sur l'activité touristique qui reste encore très saisonnière même si elle a tendance aujourd'hui à s'étendre au fil de l'année, sur la pêche professionnelle qui reste encore un pôle important avec 150 inscrits maritimes, sur le secteur de la santé, on a cité la maison d'accueil spécialisé des Aigues Marines, l'hôpital du Grau du Roi, la maison de retraite tous les acteurs de la santé dans le monde libéral aussi, tout le secteur du tertiaire de la distribution, les entreprises touristiques bien sûr au premier chef. Et puis un bon nombre des concitoyens résidant à l'année sur la commune qui travaillent à distance de la ville. Voilà donc l'observation qui est faite et qui sert à orienter les politiques et les actions.

A ce stade, puisque la présentation a été assez synthétique, il pense que ce serait intéressant de pouvoir enchaîner afin de porter un regard sur les actions conduites, Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIGAUD.

Madame RIGAUD fait une présentation du bilan de fonctionnement du CCAS (champs d'intervention du CCAS, obligations légales, aides extra-légales, portage repas à domicile, épicerie solidaire, aide alimentaire d'urgence, transport des personnes âgées, veille sanitaire, boîte à urgence, structure d'accompagnement et de relais pour tous (START) pour les jeunes de 16 à 25 ans, service d'animation sociale, réseau Monalisa, missions de la commune (services petite enfance et enfance jeunesse), moyens humains). Monsieur HAROUAT prend la parole et donne des indications sur les moyens financiers.

Monsieur le Maire remercie Madame RIGAUD et Monsieur HAROUAT, il croit que c'est très important là aussi que l'assemblée communale puisse bénéficier de cette présentation comme il est habituel de le faire pour d'autres structures régulièrement, c'est important aussi que le CCAS vienne présenter à la fois les actions qui sont conduites et les éléments budgétaires. C'est l'occasion pour Monsieur le Maire de faire le constat, comme chacun, du travail énorme qui est accompli par le CCAS et bien sûr d'apporter remerciement et reconnaissance à l'ensemble des agents qui permettent de développer cette politique en faveur de l'ensemble de la population du Grau du Roi, des plus jeunes aux plus âgés, au bénéfice des familles et remercier aussi les élus impliqués notamment Madame BRUNEL pour ce travail accompli. Il demande ensuite s'il y a des questions.

Il n'y a pas de prise de parole.

Monsieur le Maire salue aussi Madame PERRETTE co-directrice du CCAS qui est frappée par le deuil et ne peut être présente aujourd'hui.

En vertu de sa délégation de pouvoir, il donne connaissance des différentes décisions municipales :

Direction Générale des Services et Administration Générale

- Décision municipale ADMGCIM n°18-12-10 – Délivrance d'une case de columbarium de 15 ans dans le cimetière Rive Gauche à compter du 11 décembre 2018 et moyennant la somme de 900 € ;
- Décision municipale ADMGCIM n°18-12-16 – Délivrance d'une concession n°2-H-128 de 15 ans à compter du 18 novembre 2018 moyennant la somme de 575 € (dont 25 € de droits d'enregistrements fixés par le Code Général des Impôts) ;
- Décision municipale ADMGCIM n°18-12-21 – Délivrance d'une concession n°2-H-129 de 15 ans à compter du 28 décembre 2018 moyennant la somme de 575 € (dont 25 € de droits d'enregistrements fixés par le Code Général des Impôts) ;

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS 18-12-11 – Villa Parry : Convention d'occupation M. Daniel AUBERT du 25 septembre au 22 octobre 2019 inclus - mise à disposition à titre gracieux moyennant le versement à la Commune de 20 % des œuvres vendues ;
- Décision municipale n° DGS 18-12-18 – Villa Parry : Convention d'occupation avec M. Marc FRIEDRICH du 25 septembre au 22 octobre 2019 inclus - mise à disposition à titre gracieux moyennant le versement à la commune de 20 % des œuvres vendues. ;
- Décision municipale n° DGS 18-12-20 – Villa Parry : Convention d'occupation avec M. Pierre URIOT du 17 avril au 14 mai 2019 inclus – mise à disposition à titre gracieux moyennant le versement à la commune de 20 % des œuvres vendues ;
- Décision municipale n° DGS 19-01-01 – Espace Jean-Pierre CASSEL : Contrat de cession avec SAS KI m'aime me suive pour le spectacle Sarah Doraghi « Je change de file » le samedi 30 mars 2019. Le montant de cette prestation s'élève à 6 187,50 € TTC ;

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent obtenir d'autres précisions sur les différentes décisions municipales.

Il n'y a pas de questions.

Monsieur le Maire l'a précisé à l'ouverture de la séance peut-être au moment où ce conseil municipal n'était pas encore diffusé à la population et c'est pour cette raison qu'il souhaiterait renouveler les salutations apportées par Monsieur BERNARD – 1^{er} adjoint délégué aux finances, qui doit bénéficier d'une intervention chirurgicale dans les prochains jours et qui va lui imposer quelques semaines d'absence. Un prompt rétablissement lui est souhaité ainsi que son retour en pleine forme. C'est aussi pour Monsieur le Maire l'occasion de remercier Monsieur BERNARD pour le travail qu'il accomplit pour la bonne gestion des finances de notre collectivité en collaboration avec Monsieur le Directeur Général des Services et les services des finances ainsi que les directeurs et chefs de service de l'ensemble des services qu'il salue et qu'il remercie également pour leur contribution à l'acte budgétaire qui est actuellement en cours de préparation.

Ce conseil municipal est pour Monsieur le Maire de la plus haute importance. Certes son ordre du jour n'est pas un ordre du jour à rallonge mais il n'en est pas moins essentiel. Bien sûr, il s'agira de délibérer sur la DSP des plages ce qui constitue un dossier toujours très attendu, mais c'est surtout la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 (R.O.B) suivie du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) qui constitue un temps fort de la vie démocratique de la cité. Le D.O.B a pour but, en effet, de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Dans une période où l'on parle beaucoup de démocratie, d'information citoyenne, il faut se saisir de ce qui est déjà prévu par la loi pour répondre à ces exigences auxquelles les élus adhérents totalement.

Les documents inhérents au ROB (Rapport d'Observations Budgétaires) et au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) seront mis en ligne sur le site de la ville et accessible à tous comme l'est cette séance du conseil municipal soit en direct par vidéo ou en différé.

Les obligations légales, notamment le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise ainsi les choses en rappelant, tout d'abord, que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, doivent relater les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre commune et EPCI. Pour 2018 et 2019, il y a eu le transfert de l'éclairage public mais peu d'éléments nouveaux en dehors du travail qui a été rendu en séance du conseil communautaire lundi soir concernant les schémas directeurs de l'eau potable, des eaux pluviales et des eaux usées.

Monsieur le Maire souhaite également souligner certains éléments qu'il considère comme très positifs sur l'ensemble des documents qui vont être abordés :

- Le redressement de l'épargne nette qui est un indicateur important pour la vie de la collectivité et de ses finances ;
- Le cap tenu de ne pas augmenter les impôts pour la 4^{eme} année consécutive, c'est important pour le pouvoir d'achat des Graulens ;
- La baisse de 1% des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de bien les maîtriser ;
- L'absence de recours à l'emprunt pour la 4^{ème} année consécutive ;
- La baisse du remboursement annuel de la dette ;
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement, c'est essentiel pour construire l'avenir ;
- L'obtention d'un haut niveau de subventionnement de l'Europe, de l'État, de la Région et du département, ce qui allège la participation directe des Graulens pour les principaux projets en cours, c'est près de 66 % d'aide en moyenne qui sont reçues soit 5 259 000 € .

Étape par étape l'objectif d'une situation financière assainie en fin de mandat est tenu avec :

- Un niveau d'épargne nette suffisant pour que la commune puisse maintenir à niveau les équipements et bâtiments nécessaires au service public en les autofinançant sans emprunt ;

- Une trésorerie suffisante pour pouvoir faire face au décalage entre le délai nécessaire pour encaisser les recettes tout en assumant les dépenses régulières (ce sont 30 jours d'avance de dépenses) et faire face le cas échéant à des imprévus ou des aléas importants ;
- Le retour à un niveau d'endettement de « bon père de famille » proportionné aux capacités de la Ville du Grau du Roi et sans renvoyer aux contribuables du futur le financement des besoins et projets actuels.

Au-delà de ces chiffres et de ces tableaux qui vont être abordés, il y a une politique cohérente, une politique structurée que Monsieur le Maire assume.

Monsieur le Maire et ses collègues, savent parfaitement où ils sont, où ils vont et comment, inscrits dans le développement durable :

- Ils protègent et valorisent les espaces naturels tout en permettant le développement économique.
- Ils conservent et donnent de la valeur au patrimoine bâti notamment les bâtiments historiques mais pas que ;
- Ils embellissent la cité au bénéfice de tous avec des aménagements urbains de qualité qui contribuent à son attractivité ;
- Ils valorisent le patrimoine des Graulens trop longtemps abandonné ;
- Ils préservent l'identité de la commune et ses traditions et en même temps, ils s'inscrivent dans la modernité et l'innovation ;
- Ils conduisent des politiques publiques attentives à toutes les strates de la population résidente ;
- Ils agissent pour le lien social et ils sont engagés sur le chemin de la démocratie participative ;
- Ils sont mobilisés afin de favoriser l'épanouissement collectif et individuel en soutenant la vie associative, la réussite éducative, l'accès à la culture et au sport ;
- Ils mènent aussi des actions pour la santé publique.

Voici les quelques propos au préalable que Monsieur le Maire souhaiter livrer avant de rentrer dans des éléments de détail de ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, extrêmement complet que les élus ont reçu. Il remercie celles et ceux qui ont participé à la réunion de la commission et qui ont estimé que les documents qui leur avaient été fournis étaient des documents complets. Sur les tables il a été aussi déposé quelques documents pour les élus et mis également à disposition du public, à la fois un tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement ainsi que l'évaluation des capacités d'autofinancement.

Monsieur le Maire demandera l'appui de Monsieur le Directeur Général des Services pour apporter des points d'analyse et au fil des informations qui seront livrées Monsieur le Maire donnera la parole aux élus quand ils le souhaitent pour qu'ils puissent à la fois apporter leurs contributions, leurs remarques et poser des questions auxquelles ils s'efforceront de répondre. Et s'ils n'ont pas les éléments pour le faire dès ce soir, ils le feront bien sûr au plus tôt.

Préambule

La Loi NOTRe a apporté des compléments sur les éléments à fournir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires notamment la structure et la gestion de la dette, les engagements pluriannuels, l'évolution des dépenses et des effectifs avec des prévisions sur les rémunérations. Ces éléments ont été envoyés et expliqués aux membres de la commission des finances qui s'est tenue le 17 janvier 2019, ils font partie de ce présent rapport.

Pour bien appréhender la situation budgétaire de la commune de Le Grau-du-Roi, il est nécessaire de bien analyser les évolutions récentes, de mettre en évidence les interactions avec les budget annexes et avec les satellites, et d'isoler les éléments exceptionnels pour avoir une vision réelle des éléments et des tendances qui structurent les comptes de la commune.

Le redressement de l'épargne nette : (EN)

L'épargne nette est un indicateur fondamental de la santé budgétaire, car c'est ce qui reste structurellement pour autofinancer l'investissement.

En effet, l'épargne nette, c'est ce qui reste une fois payé les frais de fonctionnement (les salaires, les charges générales, les contributions, les subventions, ...) et après avoir payé les annuités de la dette (capital et intérêts).

Il faut donc au minimum que cette épargne puisse permettre d'autofinancer les investissements nécessaires au fonctionnement des services (logiciels, bureaux, renouvellement des locaux, véhicules) et travaux de maintien du patrimoine, ... L'objectif fixé était d'atteindre 1 000 000 € en 2020, il a été relevé avec un objectif entre 1 200 000 € et 1 500 000 €.

Cet objectif est en effet un des éléments pris en compte dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) présenté dans le cadre du DOB.

Après une phase de mise à l'étude, de chiffrage d'un certain nombre de projets, de contacts et de négociation avec les partenaires techniques et financiers, la commune est désormais en capacité de se projeter sur les années à venir et ce dans la mesure où elle a également une visibilité sur ses marges de manœuvre financière et ses capacités à financer les investissements qu'elle programme. Le DOB devra donc s'organiser autour des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des impôts pour la 4^{ème} année consécutive ;
- Stabilisation des dépenses et des recettes globales de la commune avec baisse de 1 % des dépenses de fonctionnement malgré un renforcement des moyens consacrés à la propriété urbaine et un relèvement de la contribution au service de secours et d'incendie ;
- Pas de recours à l'emprunt pour la 4^{ème} année consécutive pour financer les investissements prévus ;
- Remboursement anticipé de 2 prêts avec un coût évalué à 5 654 000 € financés par le produit des cessions et un objectif de baisse de remboursement annuel de 1 240 000 € ;
- Poursuite de l'assainissement et de la clarification des budgets annexes et création du budget « Port de Pêche » ;
- Ajustement du PPI avec affectation en 2019 de 5 millions d'euros sur le produit des cessions ;

Au-delà de l'année budgétaire à venir, le DOB vise à avoir atteint en fin de mandat une situation financière assainie à partir des 3 piliers permettant de concrétiser cet objectif :

- Un niveau d'épargne nette suffisant pour que la commune puisse maintenir à niveau les équipements et bâtiments nécessaires au service public en les autofinançant sans emprunt ;
- Avoir une trésorerie suffisante pour pouvoir faire face au décalage entre le délai nécessaire pour encaisser les recettes tout en assumant les dépenses régulières (30 jours d'avance de dépenses) et faire face le cas échéant à des imprévus ou des aléas importants ;
- Revenir à un niveau d'endettement de « bon père de famille » proportionné aux capacités de la Ville du Grau du Roi et sans renvoyer aux contribuables du futur le financement des besoins et projets actuels ;

EVALUATIONS CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT
(Hors mouvements budgets annexes / création port de pêche – en millions d'euros)

Charges réelles Fonctionnements	2018 (CA provisoire)	2019 (Projection)	2020 (Projection)
011 – Charges générales	5.764	5.965	6.070
012 – Frais personnels	9.513	9.465	9.560
65 – Subventions	4.475	4.425	4.480
014 – FPIC	0.282	0.300	0.320
66 - Intérêts dettes	1.711	1.485	1.400
Budgets annexes	0.500	0.400	0.200
Total	22.245	22.040	22.030
Recettes réelles fonctionnements			
013 – Remboursements	0.121	0.100	0.100
70 – Produits domaine	1.329	1.380	1.400
73 – Impôts / taxes	20.065	20.070	20.320
74 – Dotations	4.261	4.300	4.300
75 – Autres revenus	0.817	0.670	0.680
Total	26.593	26.520	26.800
EPARGNE BRUTE (Hors éléments exceptionnels)	4.348	4.480	4.770
16- Capital dette	4.146	3.260	3.250
EPARGNE NETTE (Hors éléments exceptionnels)	0.202	1.220	1.520
Sans remboursement anticipé	0.202	-0.020	0.280

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SAVARIN – Directeur Général des Services afin qu'il apporte quelques éléments et points d'analyse, sur l'évaluation des capacités d'autofinancement, qui permettront aux élus par la suite de pouvoir réfléchir ensemble.

Monsieur SAVARIN indique qu'entre le Débat d'Orientations Budgétaire et le budget, l'idée est d'avoir un état des lieux le plus analytique possible sans se perdre dans le détail pour donner une vision à la fois de l'année à venir et si possible de la trajectoire pluriannuelle. Alors, il faut toujours rester prudent par rapport aux prévisions parce qu'il y a des éléments de conjoncture locale et nationale qui peuvent faire changer les choses. Cet élément financier important dont a parlé Monsieur le Maire qui s'appelle la capacité d'autofinancement, c'est la différence entre ce que l'on dépense de façon courante et ce que l'on a en recettes de façon courante pour être capable de financer les investissements nécessaires, c'est toujours un exercice budgétaire, un équilibre à trouver entre le fonctionnement, le quotidien, c'est-à-dire

les salaires à payer, l'eau, l'électricité, les prestations de service et la capacité à investir pour le plus long terme. Le fonctionnement cela se présente jour par jour, il y a des dépenses à assumer, l'investissement ce sont des choix que l'on peut différer parfois pas trop longtemps parce que quand il s'agit de maintenir la sécurité ou le bon état d'un bâtiment, des matériels il y a quelque fois des choix qui s'imposent. Cet équilibre là est à trouver et l'autofinancement c'est justement être parvenu à dégager un équilibre entre les dépenses courantes qu'il faut assumer pour faire fonctionner les services au quotidien et la capacité à se projeter sur le futur donc avec un objectif d'autofinancement entre 1 million et 1.5 millions annuellement.

Après il y a les ratios, c'est très technocratique, c'est ce qui serait considéré par des analystes financiers comme une situation normale pour une commune de la taille et de l'envergure du Grau du Roi. C'est l'objectif qui avait été fixé dans le Débat d'Orientations Budgétaires depuis de nombreuses années et cet objectif se profile de façon positive pour la fin du mandat.

Un élément quand même important sur la prospective qui est un peu différente d'autre collectivité, c'est que concernant Le Grau du Roi, il y a pratiquement un quart de ses ressources qui sont soumis à des éventuels aléas de conjoncture, c'est à la fois la taxe de séjour, le produit du prélèvement des jeux sur le casino, le stationnement et les droits de mutation, cela représente pratiquement entre 5 et 6 millions d'euros. Une variation de 5 %, avec une mauvaise année sur le tourisme ou sur l'urbanisme, cela représente environ 300 000 €. On voit à quel point bâtir le budget de la commune du Grau du Roi cela impose d'être toujours assez prudent sur les prévisions de recettes même si une année a été très bonne, il faut faire attention parce que l'année d'après il peut y avoir des variations. Donc c'est cela la difficulté de l'exercice, trouver le bon équilibre entre l'investissement et le fonctionnement et puis être à la fois réaliste sur les projections de recettes sans être imprudent.

Pour faire une analyse rapide de 2018 entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, (encore une fois tous les éléments un peu exceptionnels et purement comptables sont enlevés pour faire apparaître vraiment ce qui relève des mouvements et des véritables dépenses) : Une fois que la commune a payé toutes ses dépenses de fonctionnement, il lui reste 4 350 000 € dont 4 150 000 € (95 %) sont partis pour rembourser le capital de la dette, donc, on voit que la commune reste encore soumise à une forte pression de la dette sur ses marges de manœuvres. Ce qui laisse une épargne nette de 200 000 €, cette année elle est positive, elle l'aurait été encore plus si la commune n'avait pas eu de façon transitoire à assumer l'endettement de la résidence de Camargue qui à l'occasion de la vente a été transféré du budget annexe vers le budget principal. Ce remboursement de dettes supplémentaires ponctuel a représenté environ 800 000 €. C'est-à-dire quand dehors de cet élément de conjoncture, on serait aujourd'hui autour d'une capacité d'autofinancement d'1 million d'euros. C'est la base de projection pour 2019.

Monsieur SAVARIN fait savoir qu'en gros, sur les charges générales la projection pour 2019, il y a une progression de 1.2 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais en dehors de la propriété urbaine parce qu'il y a une volonté des élus, Monsieur le Maire va peut-être rebondir là-dessus, de revoir le marché de nettoyage des rues avec une prestation revue à la hausse et qui va avoir un surcoût d'environ 150 000 €.

Sur les dépenses de personnel sur la période 2018-2019, 18 agents quittent la mairie soit majoritairement des départs à la retraite (13), avec des postes dont l'utilité n'est plus prioritaire, avec en perspective au maximum 12 remplacements sur ces 18 postes, donc c'est-à-dire une économie potentielle et un redéploiement de moyen sur 6 postes.

En 2019, une projection est faite avec une baisse des coûts de personnel, ce serait la première baisse depuis que les comptes administratifs se font.

Sur les subventions, il s'agit d'un chapitre plus délicat parce qu'il y a des augmentations subies, le département et le SDIS ont revu les conditions de participation des communes et cela amènerait une contribution supplémentaire de 70 000 € pour la ville du Grau du Roi. Il y a également 20 000 € qui sont pris en compte parce que la commune a décidé de financer un quart du poste du chargé de mission qui a été affecté à la maison de retraite pour étudier une restructuration de celle-ci et une participation de

10 000 € pour un poste de chargé de mission pour le Grand Site d'Occitanie. Les dépenses supplémentaires représenteraient 100 000 €. En dépenses en moins, la commune a engagé avec l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) une négociation forte pour revoir la participation de la commune du Grau du Roi, parce qu'il s'avère que la Commune du Grau du Roi avec 10 % de la population défendue représente 80 % de la contribution. Pour faire simple, jusqu'à ces dernières années la contribution est de l'ordre de 450 000 €, alors que la contribution de toutes les autres communes est de l'ordre de 130 000 € et cela inclus des communes beaucoup plus grandes que Le Grau du Roi. La commune a introduit un recours et envisage l'arbitrage de la Préfecture et de la Chambre Régionale des Comptes pour obtenir des critères un peu plus cohérents avec la réalité de ce service.

Monsieur le Maire prend la parole car il souhaite intervenir sur ce sujet qui est bien connu des élus du Grau du Roi depuis des années. Monsieur le Maire a toujours entendu dire et notamment son prédécesseur que la contribution de la collectivité à l'EID était vraiment très très conséquente, elle est de l'ordre de 450 000 €. Bien entendu, loin de là l'idée qu'il ne faille pas démoustiquer, c'est évident mais, il paraît aujourd'hui fondé de rentrer si possible dans une conciliation sinon dans une action pour que le calcul de cette redevance soit sur des éléments qui permettent de voir réduire son montant. Par ailleurs, lorsque l'on parle des participations de la collectivité, par rapport au Service d'Incendie et de Secours, il y a eu des modalités de calculs différents, une action est en cours, menée à la fois par certains élus et Monsieur le Préfet du Gard. La collectivité est dans l'attente de l'évolution de ce dossier.

Sur la propreté de la ville, il y a une volonté de mettre l'accent puisqu'il y avait renouvellement du contrat, cette année il a été rajouté un service complémentaire pour vraiment obtenir un meilleur résultat sur la propreté de la station avec l'organisation d'une maraude, des détails seront apportés à ce sujet. Monsieur SAVARIN a également évoqué le personnel communal, avec moins de renouvellement après les départs à la retraire, en sachant que là aussi, il y a une volonté à travers le régime indemnitaire de faire en sorte que pour rendre plus performant le service à la population et au public, on puisse à travers le régime indemnitaire sur la base des évaluations apporter des compléments de rémunération. Il ne s'agit pas d'avoir de plus en plus d'agents mais peut-être d'avoir moins d'agents avec plus de performance pour le service au public.

Monsieur SAVARIN poursuit, l'autre élément de dépense qui connaît en 2019 une variation importante, c'est le remboursement des intérêts qui baisserait d'environ 200 000 € puisqu'une proposition a été engagée suite à la commission des finances de l'an dernier, d'accélérer le remboursement de la dette. Jusqu'à présent la commune se désendettait par le simple fait qu'elle rembourse de la dette tous les ans et qu'elle n'empruntait plus depuis 4 ans, la proposition est l'utilisation d'une partie de la vente de la Résidence de Camargue pour rembourser par anticipation de la dette, pour continuer à améliorer le ratio d'endettement de la commune. Mécaniquement cela produit une baisse des remboursements d'intérêt en 2019, ce qui fait que globalement les dépenses réelles baissent d'environ 200 000 € entre 2018 et 2019 soit à peu près 1 %. Dans le même temps, les recettes, notamment le produit des domaines augmenterait, non pas parce qu'on table sur une augmentation réelle, ce serait lié à la mise en place du forfait de post-stationnement, au 31 décembre la commune n'avait touché que la moitié de ce qui a été réellement émis dans l'année. C'est un relèvement d'environ 50 000 €, ce n'est pas qu'en 2019 la collectivité table sur plus de forfait de post-stationnement mais simplement sur la mise à niveau correspondant à un décalage entre le versement et le moment où les forfaits de post stationnement sont émis.

Pour tout ce qui est le produit des impôts et taxes, la collectivité table sur une revalorisation par l'état des valeurs locatives qui normalement doit correspondre à l'inflation de l'année précédente plus une petite progression des bases. Mais en contre partie, comme cela a été dit cette progression de recettes est neutralisée en estimant que les recettes conjoncturelles ont atteint un pic l'an dernier, comme le produit du casino, les droits de mutation, etc... L'idée est de dire d'un côté on aura sans doute un peu de produit de fiscalité en plus mais on considère que l'on va rester sur une stabilité de ce chapitre là.

Et enfin l'élément important c'est sur autres revenus, la principale partie de ces revenus c'est le versement qui est opéré par le budget annexe RSU principalement le parking des Baronnets et qui reversait plus que son excédent d'exploitation. Maintenant, la projection est un versement strict de la différence entre les produits et les recettes, globalement, il y aurait une stabilité des recettes tout en ayant une baisse des dépenses, donc mécaniquement une augmentation de l'épargne brute et surtout

avec le remboursement anticipé une très forte baisse du remboursement du capital de la dette, qui passerait de 4 200 000 € à 3 200 000 €, donc pratiquement 1 000 000 € de moins de remboursement de capital de dette ce qui fait que l'objectif atteint avec ces orientations serait de 1 200 000 € d'épargne nette ce qui avait été évoqué comme objectif depuis 2 ans.

Si l'on poursuit la projection sur 2020, bien évidemment plus on s'éloigne dans le temps plus cela devient hypothétique, une progression des charges générales et une progression des frais de personnel en moyenne stabilisés à 1,2 %, pour les subventions également. Toujours une baisse des intérêts de la dette. Une baisse du versement au profit des budgets annexes, l'assainissement des budgets annexes va permettre notamment pour le domaine locatif de ne plus être amené à rééquilibrer la section de fonctionnement et une progression des recettes de fonctionnement de 1 %.

Donc globalement l'autofinancement qui aurait atteint 1 200 000 € en 2019 devrait atteindre 1 500 000 € en 2020.

Monsieur le Maire remercie M. SAVARIN et souhaite revenir sur des points qui ont été évoqués notamment sur le remboursement anticipé de la dette grâce à la vente de l'Hôtel Résidence de Camargue. Il voudrait apporter un point sur la valorisation du patrimoine des graulens, il pense que c'est important. Les graulens effectivement au fil des années par leurs efforts ont constitué un patrimoine, parmi cela on peut désigner l'ancien Hôtel de ville, l'Hôtel Résidence de Camargue et le Village Vacances sur la route de l'Espiguette. Monsieur le Maire et ses collègues ont souhaité dans ce mandat valoriser ce patrimoine qui était obsolescent et puisqu'aucun moyen ne permettait de le remettre à niveau, la décision a été prise de vendre ces biens au meilleur prix, et c'est déjà le premier point de la valorisation de ce patrimoine.

Le deuxième point est de pouvoir rembourser de façon anticiper la dette et lorsque l'on fait cela on donne de l'oxygène, de la capacité à cette collectivité à faire face à toutes ces exigences, tout en faisant en sorte de ne pas augmenter les impôts, c'est important de le dire. A la fois d'alléger cette pression de la dette mais aussi de détenir une capacité à un haut niveau d'investissement pour entretenir le patrimoine et le faire évoluer comme Monsieur le Maire l'évoquait tout à l'heure dans une politique cohérente. C'était l'occasion pour Monsieur le Maire d'apporter ce point d'information sur la valorisation du patrimoine.

Monsieur PARASMO souhaite s'exprimer et répondre à la remarque de Monsieur le Maire concernant la vente du patrimoine, vendu au meilleur prix, pour son groupe cela a été bradé, c'est la première chose. Monsieur le Maire dit qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, c'est sûr il souligne que la première année les impôts ont augmenté de 11 %, il pense que Monsieur le Maire peut se permettre derrière de ne pas augmenter, il trouve que c'est très facile.

Ensuite, il y a des comparatifs, il remercie d'ailleurs Monsieur le Maire d'avoir reporté l'année 2013 jusqu'en 2018 parce que lors de la commission des finances, il était noté différentes années et ce n'était pas cohérent, là cela a été mis à jour. Monsieur PARASMO aurait aimé obtenir une estimation du patrimoine entre 2013/2014 et aujourd'hui après toutes ces ventes, et là cela serait cohérent parce que Monsieur le Maire dit qu'il désendette parce qu'il n'a pas été fait d'emprunt. Cela non plus ce n'est pas très juste puisqu'il lui semble qu'il a été fait un compactage d'emprunts en 2014, et il a été introduit 2 500 000 € + 2 500 000 € d'Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) ce qui fait une augmentation de capital de 5 millions quand même et d'ailleurs cela se retrouve dans les chiffres puisqu'il est dit qu'en 2014-2018 il y a une baisse de 10 millions mais s'il n'avait pas été rajouté des emprunts à l'intérieur ce compactage, le remboursement aurait été de 15 000 000 €.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans la polémique et rester dans un débat. Concernant l'augmentation des impôts en 2015, il a été parfaitement expliqué la situation dans laquelle la commune se trouvait, il ne veut pas y revenir car certains se vexent ou sont mécontents. Il y avait une situation qui imposait cela et ils l'ont assumé et il a été fait en sorte dans la politique conduite que les impôts n'augmentent plus quatre années consécutives. Il a été mis en place une gestion rigoureuse, on dira c'est la moindre des choses, mais avec une maîtrise des frais généraux et de la masse salariale. Un effort conséquent a été fait pour la sécurité des graulens sur la police municipale.

Et puis quand on parle de la valorisation du patrimoine, Monsieur le Maire considère que cela a été vendu au bon prix parce que le prix quelque fois est imposé par le marché, et on est là à s'imaginer que

des sommes colossales vont tomber dans l'escarcelle. Quelquefois, on est ramené à certaines réalités. Valoriser c'est aussi voir ce que devient ce patrimoine, c'est créer des nouvelles richesses qui viennent valoriser Le Grau du Roi et épargner les graulens d'augmentations peut-être futures parce que l'on crée de l'économie, de l'emploi comme on peut l'observer à travers le Village Vacances sur la route de l'Espiguette, il faut lire aussi en investissement, ce qui démontre aussi l'attractivité de la ville avec ce nouvel établissement, c'est quand même 20 millions d'investissement de privés sur ce site, c'est là un établissement de grande qualité, cela correspond aussi à cette volonté de monter qualitativement, de monter en gamme des structures d'accueil, c'est cela aussi la valorisation. Et c'est aussi sur l'hôtel résidence de Camargue, il y a certes la somme reçue qui donne la capacité à la commune de se désendetter, d'investir mais qui va voir un établissement de très haut niveau, trois étoiles plus, ouvrir ses portes en 2021, c'est là un investissement de près de 50 millions d'euros et c'est une richesse pour le Grau du Roi, c'est là encore une fois des emplois. Dans ce débat qui les anime, voilà ce que Monsieur le Maire voulait présenter en termes de bilan. Monsieur le Maire entend ce que Monsieur PARASMO dit sur la technique comptable, les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA), mais en regard de cela il faut aussi poser certaines réalités, la réalité d'une situation très difficile pour la collectivité, et ce n'est pas Monsieur le Maire seul qui le disait, ce sont les responsabilités et les mesures qui ont été prises et aujourd'hui les résultats sont là et il pense que c'est plutôt positif.

Monsieur PARASMO souhaite poser une question à savoir, si au regard des impôts et taxes : 20 millions avec une progression, il y a des certitudes de la part de l'Etat concernant la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire répond positivement, ils ont la certitude qu'il y aura compensation à l'euro près de la taxe d'habitation. A ce stade qui est celle d'avoir vu rabattre la taxe d'habitation à hauteur de 30 % pour certains des concitoyens.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE souhaite faire une remarque à propos du patrimoine communal. Elle entend ce que dit Monsieur le Maire sur le Village Vacances et l'Hôtel Résidence de Camargue. Elle suppose que l'ancien Office de Tourisme et l'ancien Hôtel de Ville n'entrent pas dans la valorisation du patrimoine et la montée en gamme de la station.

Monsieur le Maire répond que les anciennes écoles ont également été vendues, la collectivité avec ses services est venue occuper ce nouveau bâtiment et il a été décidé de vendre les anciennes écoles, ce qui a donné lieu à un projet immobilier qui n'est pas tout à fait terminé. C'est une résidence de 22 logements portée par un opérateur de qualité qui va permettre d'offrir à l'acquisition de beaux appartements en centre ville, d'injecter en centre ville une population pour la plupart résidante dans un immeuble de belle facture. Il revient sur cette idée que cela a été mal vendu, bradé, c'est un cheval de bataille très utilisé, très véhiculé comme cela bien sûr, c'est percutant, mais Monsieur le Maire essaie de parler calmement sur ce sujet afin de partager avec les concitoyens les échanges et les débats sur ces questions là.

Ensuite en ce qui concerne l'Office de Tourisme, avant tout Monsieur le Maire souhaite dire que quand il a été mis à la vente par des dispositifs d'enchères les bâtiments, et bien on s'aperçoit que la Loi du marché fait que, les investisseurs regardent tout de près, l'argent n'arrive pas comme cela en masse et il a été regardé ce qui était le plus favorable, bien entendu. Cela a été le cas aussi pour l'ancien Hôtel de ville où ce n'est pas facile de traiter un bâtiment tel qu'il est placé avec aussi des exigences réglementaires imposées par les architectes des bâtiments de France parce que c'est un périmètre protégé. **A l'époque, Madame PELLEGRIN-PONSOLE avait porté un projet avec un opérateur pour faire des halles, c'est très séduisant, c'est très branché, c'est très dynamique,** cette idée plaisait beaucoup à Monsieur le Maire pour autant il n'y a pas eu véritablement un porteur de projet en capacité sur un modèle économique un peu clair d'arriver à cela et là aussi il pense qu'un projet comme cela aurait connu quelques écueils du fait du maintien en l'état du bâtiment. Aujourd'hui, il est plutôt de bonne facture même si certains regrettent que ce soit un glacier de plus au Grau du Roi, Monsieur le Maire l'entend.

En ce qui concerne l'Office de Tourisme, la volonté était de le déplacer, cela était très contesté et assez mal compris, dans un lieu emblématique qui est la Villa Parry qui va être aujourd'hui intégrée dans un site qui va connaître une belle augmentation de qualité de valeur avec la réhabilitation de l'ancien

phare. Et puis en centre ville, il y a aussi une exigence de voir un bâtiment se réhabiliter et porter des projets ce n'est pas tout à fait ce qui était attendu, et il y a encore des évolutions, il y a quand même une réfection de façade intéressante, les travaux vont se poursuivre pour améliorer le bâtiment.

Bien sûr, Monsieur le Maire dit qu'on met toujours la barre haute et c'est comme cela qu'il faut faire et on tente toujours d'atteindre ces objectifs. Parfois on n'arrive pas tout à fait à atteindre ce que l'on s'était fixé mais il croit quand même que globalement quand on fait le bilan de cette valorisation du patrimoine, avec une situation très contraintes des finances publiques, le patrimoine est valorisé et le remboursement de la dette anticipé, il se donne de l'oxygène il y a des projets portés derrières qui vont dans le bon sens. Monsieur le Maire croit que le bilan n'est pas aussi négatif que certains voudraient quelquefois vouloir le dire.

Monsieur SAVARIN souhaite finir sur la gestion de la dette, les éléments importants de 2019 sont la sortie de deux emprunts qui avaient été identifiés par la commission des finances, un emprunt au taux de 4,60 % avec 3 800 000 € de capital restant dû et un emprunt variable avec 1 356 000 € de capital restant dû. La sortie de ces emprunts va coûter environ 5 654 000 €, c'est cela qui va faire diminuer le remboursement annuel d'environ 1 200 000 €.

Monsieur PARASMO souligne que sur ces deux emprunts si l'on rajoute les deux sommes, il faut rajouter les 500 000 € d'Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) de pénalités ce qui donne une somme totale de 5 600 000 €. Parce qu'il a été évoqué le capital restant dû sur les deux emprunts mais il ne faut pas oublier les IRA.

Monsieur SAVARIN poursuit sur les budgets annexes, les orientations proposées sont de continuer la clarification de leur contenu. Sur le budget ODAS celui qui concerne la culture, il s'agit de bien le recentrer sur tout ce qui va concerner la programmation théâtrale et les activités arts plastiques, y compris d'y rattacher le personnel afférent à ce budget pour faire apparaître la totalité des coûts directs et indirects. Et par contre, il doit être ressorti un certain nombre d'éléments qui a priori n'ont plus vraiment grand-chose à y faire. Sur le budget RSU, cela a déjà été évoqué, il s'agit du reversement des produits du stationnement des Baronnets correspondant au résultat de l'année, entre les dépenses de personnel et le produit de stationnement. Et sur le domaine locatif l'idée est de poursuivre son assainissement de façon à ce que le Budget Annexe ne soit plus obligé de reverser en section de fonctionnement, parce qu'il y a une obligation de verser du Budget Principal vers le Budget Annexe qui est pourtant excédentaire, il est excédentaire en investissement mais déficitaire en fonctionnement. Ce qui fait que dans ce budget s'accumule une capacité à investir avec le projet d'extension du Seaquarium, le projet d'extension de la maison de retraite et peut-être deux nouveaux bâtiments qui auraient vocation à intégrer le domaine locatif, l'extension de la maison de la mer et le bâtiment qui serait réaffecté à l'université par rapport à la renaturation de l'hôpital.

Monsieur PARASMO demande s'il n'y a plus de problème pour faire passer des sommes d'un budget à l'autre par rapport au trésorier public. Parce qu'il se rappelle qu'à une époque lorsqu'il faisait passer du RSU sur le Budget Principal il se faisait taper sur les doigts. Là, il constate qu'allègement on fait passer des sommes et personne ne dit rien.

Monsieur SAVARIN explique que pour les transferts avec le trésor public, ils ont travaillé avec un consultant spécialisé et l'attache a été prise également d'un comptable public pour des communes qui disposent de plusieurs établissements et qui a une grande expérience des transferts. C'est sûr que cela peut paraître particulier mais il y a des budgets annexes qui peuvent avoir vocation à générer des excédents comme celui du stationnement. A contrario, cela voudrait dire que si on faisait en sorte qu'il n'y ait pas d'excédent, cela voudrait dire qu'il faudrait voter un tarif de stationnement couvrant à peine le coût du personnel et que finalement cette source de recettes qui est amenée par la commune par la fréquentation touristique manquerait et serait payée par le contribuable Graulen. Donc a priori, il n'y a pas trop d'intérêts à aller creuser dans cette voie là.

Monsieur PARASMO dit que Monsieur SAVARIN fait bien de dire cela parce qu'à l'époque Madame la trésorière d'Aigues Mortes, lui avait fait la remarque en disant qu'il y avait des excédents sur ce budget

parking, il reversait sur le budget de la ville comme c'est fait aujourd'hui et on leur avait indiqué qu'il n'avait pas le droit et que s'il voulait que le budget s'équilibre il fallait qu'il baisse le prix des parkings. Là Monsieur PARASMO constate que c'est possible, tant mieux pour la ville mais attention derrière qu'il n'y ait pas un contrôle.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont agi après renseignements de façon à ne pas être pris à défaut. Il voulait insister sur le fait que grâce à ces excédents, il a été lancé une rénovation de l'EHPAD Saint Vincent, il y a déjà un travail en cours et cette année, il espère qu'ils pourront déjà refaire l'ensemble des façades parce qu'il est vrai qu'elles sont quelque peu décrépies. Sur les projets prospectifs, ils sont là dans l'échéance 2021, il y a cette capacité à pouvoir abonder sur le projet d'extension du Seaquarium, il y a actuellement une phase d'étude et de montage juridique.

Et puis sur la maison de la mer, la commune va acquérir la partie de l'Etat puisque la commune est copropriétaire avec l'Etat. La commune va acquérir la maison de la mer dans son ensemble, l'état possédait à peu près 20 % ce qui va permettre de détenir l'ensemble du bâtiment, c'est un patrimoine. Des travaux ont déjà été engagés au rez-de-chaussée pour pouvoir relocaliser et rendre accessible la station des affaires maritimes, démontrant aussi la volonté de la collectivité d'intervenir pour le maintien futur d'une station des affaires maritimes, c'est important pour le Grau du Roi à la fois pour la pêche professionnelle mais aussi pour la plaisance. Cela permettra aussi, détenant la maison de la mer et notamment son arrière-cour, de pouvoir permettre l'extension de l'entreprise de transformation des produits de la mer (c'est une demande qui est répétée depuis de nombreuses années).

C'est aussi la capacité d'accueillir dans le cadre de la renaturation du site de l'ancien hôpital (l'acte notarié prévoyait la conservation du bâtiment de l'administration), après y avoir prévu un centre de loisirs puis un centre d'accueil du CESTMED, in fine, dans ce bâtiment sur 1 000 m², la moitié va être occupée avec l'implantation de l'Université de Montpellier à travers une unité du CNRS spécialisée, l'institut des plages, dans l'étude de l'évolution des océans, Monsieur le Maire a reçu il y a 15 jours M. AUGIER, Président de l'Université de Montpellier,.

Sur le budget annexe port de pêche, la région prend en charge l'infrastructure et la collectivité agit sur ce qui lui revient, avec la volonté d'être en appui à la pêche professionnelle et donc dans ce cadre là il a été décidé de garder dans le budget principal l'endettement restant en lien avec le port de pêche, c'est-à-dire la construction des quais francs qui avait coûté à l'époque dans les 4 millions d'euros avec une annuité de 250 000 € ce qui permet bien sûr de pouvoir maîtriser la politique tarifaire sur le port.

Madame FLAUGERE souhaite faire un petit rectificatif concernant la réunion de la commission. Monsieur le Directeur Général des Services a dit qu'il a été décidé en réunion de commission de faire un remboursement de prêt anticipé. Elle souhaite préciser qu'il n'y a pas eu de vote et que les élus n'ont pas donné leur avis. Et ajoute que son intervention va être très brève, elle garde son analyse pour le vote du budget primitif. Elle a également pris note que sur l'ensemble des produits de cession du patrimoine de plus de 21 millions d'euros cela s'avoisine à 22 millions d'euros, seulement 5 millions sont en prévision de remboursement de prêt anticipé. Elle souligne également qu'elle avait demandé le listing du patrimoine depuis 2013 et à ce jour elle n'a rien reçu. Elle demande à Monsieur le Maire d'en prendre note.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement 21 millions de vente et 5 millions de remboursement de dette, le reste est voué à l'investissement. Il fait état de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement avec beaucoup de travaux sur l'aménagement public, beaucoup de travaux de voirie, des projets qui s'imposaient avec la renaturation du site de l'hôpital, ce sont des sommes importantes, requalification de l'ancien phare, début des travaux de valorisation pour le phare de l'Espiguette, participation à la construction d'une école de mer flambant neuve et d'autres projets encore. Voilà où passe l'argent des Graulens, il passe dans du concret, c'est visible. Il va y avoir également des engagements de voirie, ils vont aussi travailler sur le centre ancien, sur des axes principaux. Ils ont engagé et ce sera aussi les premiers actes utiles pour l'éco quartier, la réfection de voirie, c'est également l'aménagement avenue de Dossenheim et avenue de Pompidou où il y aura des pistes cyclables. Voici quelques points d'explication, voilà donc où va l'argent des Graulens.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SAVARIN pour qu'il apporte quelques éléments sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Un tableau de bord a été mis à disposition des élus et du public, il

permet de suivre année par année où passe l'argent. Monsieur le Maire commente le tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2021.

Monsieur SAVARIN souhaite apporter une précision lorsqu'il a parlé de la commission des finances, il ne parlait pas de celle de cette année, mais de l'an dernier lorsqu'il avait présenté avec LOCALNOVA une étude des emprunts qu'il était pertinent de rembourser. Ils en avaient identifié trois dont les deux qui vont être remboursés. Il reconnaît qu'il n'a pas été assez précis.

Madame FLAUGERE souligne qu'il n'y avait pas eu de vote, qu'effectivement il y avait trois propositions et qu'il y avait eu simplement une écoute.

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement la commission n'est pas décisionnaire, il n'y a pas eu de vote, il y a eu information. Il fait savoir justement que cette approche sur la dette n'a pas été décidée, parce que le poids des décisions était mesuré, la précaution a été prise d'être accompagnée d'un cabinet conseil de belle renommée en la matière et qui a fait une analyse extrêmement précise de ces emprunts et ils n'ont pas choisi ce qu'il allait être remboursé ou pas, la démarche a été réfléchie et accompagnée.

Monsieur PARASMO dit qu'en résumé s'il peut y avoir un résumé à ce stade, grâce à la vente du patrimoine, on a pu éviter comme Monsieur le Maire l'a dit les emprunts, on a pu éviter l'effet ciseau, on a pu éviter aussi d'allonger le temps d'endettement même si dans le compactage il a été rallongé de 3 ans et demi, ça c'est plus technique, et on a pu aussi baisser la dette. Certes pas de la totalité mais d'une petite partie, ce qui est dommage c'est que dans le même temps l'annuité de la dette ne bouge pas beaucoup, cela va bouger à partir de l'année prochaine lorsque sera remboursé cet emprunt, d'un million d'euros. De 2013 à aujourd'hui l'annuité de la dette n'a pas bougé, certes l'endettement baisse mais l'annuité ne bouge pas et ça c'est dommageable.

Monsieur le Maire répond qu'elle va bouger dans la mesure où il y aura ce remboursement anticipé de 5 millions parce que l'Hôtel Résidence de Camargue a été vendu fin 2018. Ce qui est présenté aujourd'hui, c'est vraiment une politique assumée en pleine connaissance des choses. Monsieur le Maire savait dès le début du mandat que les choses devraient se passer comme cela parce que la situation telle qu'elle était ne donnait pas beaucoup d'autres alternatives. Dans tous les cas, en poste et en assumant il s'est engagé pour cela. Et cela a été assorti à la fois d'une politique de projets, ambitieuse et cela se développe et cela se déroule, et aussi d'actions et de politique publique au bénéfice des populations.

Et puis, au fil de cela des décisions quelquefois ponctuelles ont été prises pour soutenir le développement économique, prendre des décisions utiles auxquelles il croit, avec des rénovations de bâtiments qui étaient abandonnés depuis de nombreuses années, pour permettre à des porteurs de projets, investisseurs de développer de l'économie. Alors bien sûr, il faudrait aller plus vite, 5 années de mandat assumé, 2019 est une année pleine de travail, les temps de campagne viendront après, chacun se positionne. Monsieur le Maire considère que lors de cette séance du conseil municipal dont l'ordre du jour est principalement le Rapport d'orientations Budgétaires et le Débat d'orientations Budgétaires les élus sont dans un temps où ils peuvent échanger avec ces points d'analyse et bien sûr il y aura le budget. Il remercie les élus pour la bonne tenue de ce débat.

Madame FLAUGÉRE dit qu'il est inscrit sur les documents reçus qu'il doit y avoir un vote.

Monsieur le Maire répond que cela a été mal rédigé en fait les élus doivent prendre acte qu'il y a eu débat ou le contester. L'assemblée doit prendre acte de la tenue du débat, c'est-à-dire faire le constat que celui-ci a bien pu avoir lieu et que les conseillers ont bien disposé d'éléments chiffrés et explicatifs pour ce faire. Aucune opposition sur ce point ne s'exprimant, Monsieur le Maire conclut en disant que le conseil prend acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires.

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Depenses	2013	2014	2015	2016	2017	2018	% N-1
Chapitre							
002 Déficit antérieur reporté							
011 Charges à Caractère Général	5 324 492	6 101 351	5 703 775	5 382 364	5 547 398	5 756 883	3,8
012 Charges de Personnel	8 319 075	8 585 347	9 240 167	9 261 232	9 463 317	9 513 041	0,5
014 Atténuations de produits			48 120	126 494	255 964	282 467	10,4
042 Opérations d'ordre entre sect°	1 114 456	1 212 165	2 060 460	1 200 859	8 352 393	18 259 639	118,6
043 Operations d'ordre inter. Sect°					655 000		
65 Autres Charges	3 594 557	3 526 119	4 486 087	4 291 507	4 213 316	4 471 531	6,1
66 Charges Financières	2 082 394	1 966 926	1 862 294	1 594 826	1 622 429	1 652 644	1,9
67 Charges Exceptionnelles	2 234 042	413 855	1 863 751	1 156 471	1 030 735	555 066	-46,1
Total TTC (Hors Déficit)	22 669 016	21 805 763	25 264 654	23 013 754	31 140 552	40 491 271	30,0
Recettes							
Chapitre	2013	2014	2015	2016	2017	2018	% N-1
002 Excédent antérieur reporté	1 096 925	500 000	400 000	2 292 539	2 900 562	5 751 892	98,3
013 Atténuations de charges	177 374	134 977	191 579	118 381	108 796	121 375	11,6
042 Opérat° D'ordre entre Sect°	53 921	581 273	153 982	136 062	3 235 608	2 513 655	-22,3
043 Operations d'ordre inter. Sect°					655 000		
70 Produits des services	2 088 310	2 141 814	1 527 478	1 548 004	1 335 352	1 332 954	-0,2
73 Impôts et taxes	15 330 765	15 918 083	17 336 376	18 413 039	19 299 345	20 064 610	4,0
74 Dotations et participations	5 428 838	5 243 888	4 961 470	4 516 467	4 273 592	4 261 123	-0,3
75 Autres Produits gestion	754 074	552 028	998 768	967 946	848 290	816 674	-3,7
76 Produits Financiers	2 049	0	11		0	0	
77 Produits exceptionnels	122 390	73 861	4 987 527	108 383	7 013 123	15 083 002	115,1
Total TTC (Hors Excedent)	23 957 721	24 645 924	30 157 191	25 808 282	36 769 106	44 193 394	20,2
TOTAL TTC (Avec Excedent)	25 054 646	25 145 924	30 557 191	28 100 821	39 669 668	49 945 286	25,9

INVESTISSEMENT							
Depenses	Chapitre	2013	2014	2015	2016	2017	2018
001 Solde d'exécution inv reporté		875 189	1 844 439	2 587 991	1 704 998	2 823 733	1 747 846
040 Opération d'Ordre entre sect°		53 921	581 273	199 139	136 062	3 235 608	2 513 655
041 Opérations patrimoniales			184 782		999	514	74 153
10 Dotations Fonds divers			4 080				17 016
13 Subvention d'investissement							633 775
16 Remboursement d'emprunts		3 111 458	3 384 385	14 985 250	7 243 881	3 604 918	4 146 495
20 Immob incorp + 204 Sub Equip		575 236	275 000	365 444	57 827	513 412	466 494
21 Immobilisations Corporelles		488 852	382 373	1 077 548	1 120 078	935 665	10 249 481
23 Immobilisations en cours		6 970 369	4 673 893	3 093 542	2 504 641	2 349 858	4 999 497
26 Participations...							100
27 Autres Immos Financières			584				
458101 Esplanade de la Mer						145 362	17 800
Total TTC (Hors Déficit)		11 200 420	9 485 786	19 720 923	11 063 487	10 785 337	23 118 466
Total TTC (Avec Déficit)		12 075 609	11 330 225	22 308 914	12 768 485	13 609 070	24 866 312
<hr/>							
Recettes	Chapitre	2013	2014	2015	2016	2017	2018
001 Solde d'exécution inv reporté		0	0	0	0	0	0
040 Opérations d'ordre entre Sect°		1 114 456	1 212 165	2 105 997	1 200 859	8 352 393	18 259 639
041 Opérations patrimoniales			184 782		999	514	74 153
10 Dotations Fond divers		5 687 289	2 804 679	4 205 757	3 944 568	2 838 128	3 501 569
13 Subvent° d'investiss.		331 489	331 367	847 080	848 893	498 736	1 438 491
16 Emprunts recus		3 097 000	4 209 241	13 094 783	3 947 933	0	10 664 804
21 Immob. Corporelles					1 500	47 092	75
23 Immobilisat° en cours				350 632			80 772
458201 Esplanade de la Mer						145 362	29 221
Total TTC (Hors Excedent)		10 230 234	8 742 234	20 604 249	9 944 751	11 882 225	34 048 723
<hr/>							
Fonct° Recettes - Depenses Réelles		2 349 240	3 471 053	6 799 015	3 859 325	10 745 339	19 448 107
Invest Recettes - Depenses Réelles		-2 030 721	-1 370 364	-1 023 532	-2 183 533	-4 019 897	-4 245 607
Resultat		318 519	2 100 689	5 775 483	1 675 792	6 725 442	15 202 500

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE PRINCIPALES DÉPENSES / RECETTES

CHARGES GÉNÉRALES [(011) Achats de bien, de fournitures, de prestations)]

En 2018, elles ont atteint 5,76 millions dont 1,55 millions liés au nettoyage de la voirie.

En 2019, ce marché a été relancé avec des prestations revues à la hausse pour assurer une plus grande propreté (et faire face à un désengagement partiel de la Communauté des Communes) avec + 150 000 € à prévoir.

Pour les autres dépenses, l'objectif est de plafonner la progression à 1,2 % (en dessous de l'inflation prévue), soit + 50 000 € à prévoir donc **+ 200 000 € pour ce chapitre.**

CHARGES DE PERSONNEL [(012) Rémunérations, primes, charges, cotisations)]

En 2018, elles ont atteint 9,51 millions.

Sur la période 2018/2019, il y a 13 départs en retraite et 5 postes supprimés (mutations ou non renouvellement de contrat), ce qui représente environ 700 000 €.

En face de ces 18 postes, 5 postes ont été remplacés, 4 sont en cours de recrutement (soit environ 330 000 €).

La revalorisation des rémunérations des fonctionnaires avec les avancements de carrière et les avancements d'échelon est évaluée à 1,5 % du coût chargé des fonctionnaires, soit 1,5 % de 4 121 000 €, soit 62 000 € brut et 45 % de charges patronales, soit + 90 000 € à prévoir.

Il y aurait donc une marge de manœuvre de 700 000 € - 330 000 € - 90 000 €, - 50 000 € (le renforcement des missions confiées à l'entreprise en charge du nettoyage, se traduit par une diminution des missions en interne) soit 230 000 €.

A ce stade, 3 recrutements sont actuellement à affiner et à valider et notamment 1 poste d'électricien pour les services techniques et 1 poste de maître de Port pour se mettre en cohérence avec le partenariat et la coordination étroite mises en œuvre depuis janvier 2017 pour améliorer la gestion du port de pêche.

Au total, on aurait donc sur la période, 6 postes en moins avec **une baisse de ce chapitre d'au moins 50 000 €** en 2019 et une possibilité de poursuivre la revalorisation des compléments de rémunération dans une optique d'amélioration du service public par une plus grande prise en compte de l'implication des agents, de la pénibilité de certaines missions et la prise de responsabilité et de technicité.

CHARGES DE TRANSFERT [(65) Subventions, participations, contributions)]

En 2018, elles ont atteint 4,48 millions dont 1,42 de contributions au SDIS (pompiers) et à l'EID (démoustification).

En ce qui concerne le SDIS, la révision des critères de contribution se traduira pour la Commune par une augmentation de 70 000 € en 2019 (et 32 000 € par an les années suivantes).

En ce qui concerne l'EID, la Commune a demandé une révision complète des modalités de calcul car la ville contribue à hauteur de 77 % alors qu'elle ne représente que 10 % de la population concernée. La participation des 9 autres Communes concernées n'est que de 127 000 € quand celle de la seule ville du Grau du Roi est de 447 000 €.

La demande de révision des critères demandés par la Commune doit se traduire pour elle par une diminution d'au moins 150 000 €.

Avec un plafonnement de la progression des autres charges de transfert à 1 %, on serait à + 30 000 €, soit globalement + 70 000 € - 150 000 € + 30 000 €, donc **- 50 000 € pour ce chapitre.**

PRODUITS DES SERVICES [(70) produit locatif/domaine public)]

En 2018, elles ont atteint 1,330 millions avec une recette nouvelle, le FPS qui n'a que partiellement correspondu au nombre de FPS réalisés.

En 2019, une stabilisation globale est envisagée avec la stabilité des tarifs et un rattrapage du niveau de FPS soit environ **+ 50 000 € sur ce chapitre.**

IMPÔTS ET TAXES [(73) impôts locaux, taxes diverses)]

C'est le principal chapitre de recettes avec 20,065 millions en 2018 avec + 766 000 € de progression. On observe une forte pointe sur les droits de mutation (+ 153 000) à 1,8 millions alors que la moyenne sur 5 ans est de 1,5 millions, sur le produit du Casino, 2,5 millions (+ 146 000 €) et sur le produit des horodateurs 1,175 millions (+ 141 000 €) et avec le transfert de compétence, + 247 000 € sur les reversements par la CCTC d'attributions de compensation.

Pour suivre l'évolution des impôts locaux, il faut désormais additionner le produit des taxes et l'équivalent du FPIC soit 12,143 millions contre 12,008 soit + 135 000 €. On observe un écart avec les bases notifiées qui s'explique par de nouvelles impositions décidées par les services de l'Etat.

Sur ce chapitre on anticipe une progression de + 250 000 € liée à la réévaluation des bases et une baisse équivalente sur les recettes liées à la conjoncture (fréquentation touristique, ventes de logement), donc globalement **une stabilité du chapitre**.

DOTATIONS/PARTICIPATIONS [(74)]

Avec 4,261 millions en 2018 ce chapitre est stable.

En 2019, on anticipe une progression avec **+ 40 000 € sur le chapitre**.

En effet des participations plus importantes ont été demandées pour le fonctionnement des ports au Conseil Général, à la CCTC et à Port Croisade.

Par ailleurs, la DGF, dotation de l'Etat au fonctionnement et les compensations de l'Etat pour les bases qu'il exonère sont présupposées stables.

AUTRES PRODUITS DE GESTION [(75)]

La principale recette de ce chapitre est le versement du budget annexe RSU (Stationnement des Baronnet) dont l'évolution est anticipée à la baisse, de 450 000 € en 2018 à 300 000 € en 2019 soit **- 150 000 € sur ce chapitre**.

TRAJECTOIRE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT/RECETTES

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) ont représenté 22,134 millions et en 2018, elles ont atteint 22,242 millions soit + 0,5 %.

Si on ne retient que les dépenses d'achat (011) de personnel (012) et participation (65) plus représentatives de la réalité du fonctionnement on est passé de 19,224 millions à 19,752 millions desquels pour une analyse réaliste, il faudrait déduire les 0,247 millions de charges transférées par la CCTC soit 19,505.

La progression corrigée serait de +1,5 %.

Pour l'évolution 2018/2019, on serait sur une **diminution** globale des dépenses de fonctionnement de 1 %.

En ne retenant que le (011), (012), (65) plus représentatifs on passerait de 19,752 à 19,855 soit + 0,5 % (le gouvernement préconisant de limiter à 1,2 % par an de 2018 à 2022).

		RECETTES		BUDGET		PRINCIPAL		
Chapitre 70 Produits des Services		2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
Les Principaux articles à + 10 000 €								
70322 Droit Stationnement et location Domaine Public		683 885 €	682 505 €	674 380 €	664 283 €	697 084 €	709 279 €	1,75
70388 Autres redevances et recettes		180 137 €	181 461 €	8 566 €	307 291 €	90 768 €	25 411 €	-72,00
70323 Redevance d'occupation Domaine Public		9 474 €	8 602 €	7 666 €	20 337 €	9 377 €	10 766 €	14,81
70384 Forfait de post-stationnement							56 339 €	
7062 Redev. Serv. Culturel		49 045 €	36 665 €	35 575 €	24 442 €	33 928 €	37 001 €	9,06
70631 Redev. Caractère Sportif		40 872 €	32 733 €	16 188 €	18 647 €	12 860 €	12 121 €	-5,75
70632 Redev. Caractère Loisirs		13 420 €	14 166 €	12 628 €	10 996 €	16 768 €	5 652 €	-66,29
7067 Redev. Serv. Periscolaires		16 347 €	16 756 €	14 857 €	11 936 €	- €		
7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)		495 321 €	552 918 €	326 521 €	373 423 €	363 859 €	367 505 €	1,00
70841 Mise Disposition Personnel CCAS		58 386 €	31 211 €		- €	- €		
70848 Autres Organismes		23 063 €	22 840 €	24 442 €	1 681 €			
70872 Rembours. Par Budgets Annexes		348 459 €	335 159 €	297 148 €	- €			
70878 Rembours. Par autres redevables		150 363 €	182 276 €	75 494 €	99 609 €	93 499 €	87 398 €	-6,53
7088 Autres Produits activité annexe		1 755 €	15 877 €	16 682 €	110 €	110 €		
	Total TTC	2 070 527 €	2 113 169 €	1 510 147 €	1 532 755 €	1 318 253 €	1 311 471 €	-0,51
Chapitre 73 Impôts et Taxes								
73111 Taxes Foncières et d' Habitation *		10 341 458 €	10 397 422 €	11 623 454 €	12 027 854 €	12 008 292 €	11 864 874 €	-1,19
7321 Attribution de Compensation		312 231 €	312 231 €	312 231 €	312 231 €	312 231 €	558 700 €	78,94
73223 FPIC *							278 499 €	
7336 Droits de Place		446 996 €	459 962 €	523 279 €	530 576 €	555 965 €	559 904 €	0,71
7337 Droits de Stationnement		297 913 €	301 197 €	423 446 €	830 041 €	1 033 825 €	1 174 826 €	13,64
7351 Taxe sur l'électricité		384 715 €	391 332 €	384 526 €	389 177 €	389 063 €	397 627 €	2,20
7362 Taxe de Séjour		566 750 €	815 627 €	919 129 €	830 205 €	999 811 €	902 367 €	-9,75
7364 Prélèv. Produits des Jeux		1 835 299 €	1 763 691 €	1 773 706 €	2 107 673 €	2 347 815 €	2 493 637 €	6,21
7368 Taxe Locale sur Publicité Extérieure (TLPE)		4 935 €	- €	- €	- €	3 779 €	31 451 €	
7381 Taxe add. Droits Mutation		1 134 375 €	1 435 702 €	1 296 921 €	1 318 462 €	1 646 155 €	1 798 925 €	9,28
7388 Autres taxes diverses		6 092 €	40 915 €	79 682 €	66 817 €	2 110 €	3 800 €	80,07
	Total TTC	15 330 764 €	15 918 079 €	17 336 374 €	18 413 036 €	19 299 046 €	20 064 610 €	3,97
Chapitre 74 Dotations Participations								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%	
7411 Dotation Forfaitaire		5 108 786 €	4 946 122 €	4 566 896 €	4 132 256 €	3 883 663 €	3 877 387 €	-0,16
747 Subventions (Region, Département,etc....)		157 410 €	123 238 €	198 527 €	235 050 €	192 120 €	173 238 €	-9,83
74835 Comp. Exonération taxe d'Hab.		148 958 €	159 506 €	171 880 €	142 550 €	197 807 €	210 498 €	6,42
	Total TTC	5 415 154 €	5 228 866 €	4 937 303 €	4 509 856 €	4 273 590 €	4 261 123 €	-0,29
Chapitre 75 Autres Prod. G.Courante								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%	
752 Revenus des immeubles		49 073 €	49 274 €	259 659 €	401 773 €	324 649 €	307 998 €	-5,13
7562 Regie dotées de person.mora.		700 000 €	490 000 €	700 000 €	545 000 €	500 000 €	450 000 €	-10,00
758 Prod. Divers de Gestion courante		5 000 €	12 753 €	39 108 €	21 172 €	23 641 €	58 676 €	
	Total TTC	754 073 €	552 027 €	998 767 €	967 945 €	848 290 €	816 674 €	-3,73
Chapitre 77 Produits exceptionnels								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%	
7711 Dédits et Pénalités perçus		76 280 €	4 700 €	6 178 €	8 791 €	40 622 €	4 211 €	-89,63
775 Produits des cessions d'immob.		5 322 €	1 €	1 460 000 €	16 000 €	6 858 360 €	15 059 500 €	
7718 Autres produits except. Gestion		10 645 €	2 481 719 €	49 716 €	19 €			
7788 Produits exceptionnels Divers		40 763 €	55 179 €	1 038 929 €	30 038 €	113 067 €	18 168 €	-83,93
	Total TTC	122 365 €	70 525 €	4 986 826 €	104 545 €	7 012 068 €	15 081 878 €	
TOTAL GENERAL TTC		23 692 883 €	23 882 666 €	29 769 417 €	25 528 137 €	32 751 247 €	41 535 757 €	26,82

*Le tableau n'étant pas très lisible un exemplaire a été adressé également par mail

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES CHARGES DE PERSONNEL / BUDGET PRINCIPAL / RSU

	2013	Part des rémunérations	2014	2015	2016	2017	2018	Part des rémunérations	Variation 2017/2018
Rémunération fonctionnaires	3 605 000	61 %	3 822 000	4 048 000	4 103 000	4 103 000	4 121 000	61 %	+ 0.4 %
Rémunération contractuels	1 140 000	19.5 %	1 042 000	1 100 000	981 000	1 065 000	1 180 000	17,5 %	+ 11 %
Rémunération emplois aidés	89 000	1.5 %	121 000	151 000	195 000	165 000	72 000	1 %	- 56 %
Rémunération emplois extérieurs	167 000	3 %	25 000	87 000	83 000	91 000	87 000	1 %	- 4 %
Primes/NBI/heures supplémentaires	872 000	15 %	993 000	1 070 000	1 142 000	1 225 000	1 294 000	19 %	+ 6 %
Total Rémunération	5 873 000	100 %	6 003 000	6 456 000	6 504 000	6 649 000	6 754 000	100 %	+ 1.6 %
Charges/Cotisations	2 446 000		2 582 000	2 784 000	2 757 000	2 814 000	2 760 000		- 1.9 %
Total coût salarial	8 319 000		8 585 000	9 240 000	9 261 000	9 463 000	9 514 000		+ 0.5 %
BUDGET ANNEXE / RÉGIE SERVICE URBAIN									
Total coût salarial	0		0	0	93 000	169 000	172 000		-
Coût global	8 319 000		8 585 000	9 240 000	9 354 000	9 632 000	9 686 000		+ 0.6 %

Depuis le début du mandat, on doit relever que depuis le renforcement des effectifs consacrés à la sécurité en 2015 (mise en place du centre de vidéoprotection, mise en place d'une équipe de nuit de police avec actuellement 14 postes à temps plein concernés par ces 2 missions) avec + 7.6% de progression de la masse salariale en 1 an, sur les 3 années suivantes, la progression a été limitée à 4.8 % soit 1.6 % de progression annuelle.

Dans les principaux mouvements, on observe la poursuite de la diminution des emplois aidés (seuls restent des apprentis) la stabilisation des coûts des fonctionnaires et l'augmentation des contractuels. Plusieurs emplois aidés ont évolué sous forme contractuelle et plusieurs départs à la retraite remplacés par des contractuels. Avec la doctrine de stagiairiser dans la fonction publique les contractuels dont les missions ont vocation à durer et qui au bout de 2 ans de contrat ont donné satisfaction, cette tendance devrait diminuer dans les années à venir.

Depuis 2015, autre tendance notable, les rémunérations de base restent stables, de 5 386 000 à 5 460 000, soit + 24 000 par an (+0.5 %). Par contre, les compléments de rémunération ont augmenté de 224 000 euros, soit les ¾ de l'augmentation globale des rémunérations.

C'est la conséquence de la mise en place d'un cadre formalisé avec des critères validés en CT pour prendre en compte l'engagement professionnel, les responsabilités, technicités et contraintes liées aux métiers.

La remise à plat des compléments de rémunération a impliqué une remise à niveau en raison de très fortes disparités de primes entre des agents ayant pourtant des niveaux de pénibilité ou de mérite comparables.

A terme, la logique est de stabiliser le nombre d'agents tout en ayant une plus grande implication de ceux-ci au travers de critères d'attribution des primes avec des conditions et des objectifs à respecter car il s'agit avant tout d'améliorer le service rendu à la population.

Autre conséquence, la stabilisation des charges sociales et cotisations diverses malgré l'augmentation des rémunérations, puisque les charges sont plus faibles sur les primes.

FISCALITÉ LOCALE

Les bases de fiscalité ont progressé comme suit de 2014 à 2018 (en millions d'euros) :

	2013	2014	2016	2017	2018	Variation* 2014/2017	Variation 2017/2018
Taxe habitation	52,299	52, 234	54,928	55,256	55,943	+ 1,89 %	+1,24 %
Foncier bâti	35,680	35, 977	37,441	37,691	38,221	+ 1,56 %	+ 1,41 %
Foncier non bâti	0,069	0,060	0,066	0,099	0,111	+ 18 %	+ 13 %

*Variation annuelle moyenne

Les taux, après une augmentation en 2015, sont restés stables en 2016, 2017 et 2018 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Produit 2017	Produit 2018
Taxe habitation	9,99	9,99	11,09	11,09	11,09	11,09	6 128 000	6 204 000
Foncier bâti	14,24	14,24	15,34	15,34	15,34	15,34	5 782 000	5 863 000
Foncier non bâti	36,75	36,75	37,85	37,85	37,85	37,85	37 000	42 000
Totaux							11 947 000	12 109 000

Il est important de relever que sans l'augmentation des taux en 2015, avec la seule réévaluation des bases, le produit de la fiscalité aurait été de 11 073 000 contre 12 109 000, soit 1 036 000 qui manqueraient.

Ce chiffre peut être rapproché de la baisse des dotations de l'État (DGF : -1 069 000) et de la contribution de solidarité demandée à la commune (FPIC : 278 000) qui, en 4 ans, ont représentés pour la commune un besoin de financement de 1 347 000.

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives relève d'un calcul codifié au CGI basé sur l'évolution des prix à la consommation sur 1 an, de novembre à novembre, soit + 1,8 % et on table sur une progression de base de 0,2 % soit + 2 % au total.

L'option retenue étant celle de ne pas augmenter les impôts pour la 4^{ème} année consécutive, à taux constant le produit de TH et de FB devrait représenter une progression de 250 000 € portant le produit des taxes locales à 12 360 000 et ce, par l'effet de la revalorisation décidée par l'Etat.

Pour information, la compensation de l'État pour l'exonération de TH et de FB en 2018 a représenté 217 000 € ; il est réaliste de tabler sur le même montant en 2019.

La mise en œuvre de la suppression progressive de la TH n'a pas affecté le montant des sommes perçues, l'Etat ayant directement compensé les exonérations dont ont bénéficié les ménages.

GESTION DE LA DETTE

L'annuité :

Globalement, de 2017 à 2018, elle est restée stable avec - 84 000 €, soit - 1 %, ce qui est la conséquence d'une stabilité des taux pour les prêts variables, d'une structure de la dette reposant majoritairement (à 80%) sur des taux fixes et surtout 3 années (2016, 2017 et 2018) sans emprunt.

Il y a eu cependant des mouvements entre budgets, l'annuité du Domaine Locatif ayant diminué de 774 000 € quand celle du Budget principal augmentait de 693 000 €.

C'est le résultat du transfert de la Résidence de Camargue d'un budget à l'autre, avec le transfert de l'actif et de l'endettement correspondant (sur 9 mois).

Le niveau d'endettement :

De 2014 à 2018, le capital restant dû a diminué de 10 millions d'euros (- 15 %), résultat de la politique de désendettement progressif par le non recours à l'emprunt dans l'objectif de revenir en fin de mandat à une situation plus satisfaisante.

Dans cette période, la Commune a parallèlement assaini sa situation financière en augmentant son épargne brute (globalement sa marge de manœuvre entre ses dépenses et ses recettes courantes).

La capacité à se désendetter (exprimée en année) est un critère d'analyse de la situation financière d'une Commune, c'est le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette avec la marge de manœuvre annuelle.

Ce chiffre était de presque 20 ans en 2014 (au-delà de 15 ans, la situation est considérée comme dangereuse). En 2018, il serait ramené à 14 ans, ce qui reste insatisfaisant mais constitue une nette amélioration de la situation.

ORIENTATIONS 2019 :

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) ne prévoit pas pour la 4^{ème} année consécutive de recours à l'emprunt malgré un niveau élevé d'investissements.

Le produit de ventes de biens a permis de l'éviter, la vente de la Résidence de Camargue fin 2018, va même permettre des remboursements anticipés d'emprunts pour accélérer le désendettement.

Conformément aux propositions débattues en Commission des finances sur la base de l'étude commandée au Cabinet LOCALNOVA, deux prêts ont été identifiés pour un remboursement anticipé pertinent :

- Le prêt A0180 (échéance 2023, taux 4,60 %) avec 3,812 millions de capital restant dû (CRD) une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) de 459 000 euros et une annuité de 940 000 euros,
- Le prêt A0181 (échéance 2023, taux E12M + 0,18 %) avec 1,356 millions de CRD, une IRA de 27 000 euros et une annuité de 300 000 euros.

Au total, avec 5,654 millions consacrés au remboursement anticipé, l'annuité devrait diminuer de 1 240 000 euros sur le budget principal et au 31/12, le CRD serait ramené de 53 492 000 euros à 48 324 000 euros, soit 20 millions de baisse en 5 ans (- 30 %) avec une épargne brute prévisionnelle de 4 700 000 euros, on reviendrait à une durée de désendettement de 10 années, ce qui est considéré comme une situation correcte.

Etat de la Dette (Evolution de 2013 à 2020)

Année	Commune				Domaine Locatif				ODAS				Chambre Funéraire				TOTAL			
	Capital	Amortiss.	Intérêts	Annuité	Capital	Amortiss.	Intérêts	Annuité	Capital	Amortiss.	Intérêts	Annuité	Capital	Amortiss.	Intérêts	Annuité	Capital	Amortiss.	Intérêts	Annuité
2013	46 367 956	3 116 114	1 914 924	5 031 039	23 893 960	1 202 942	947 546	2 150 508	625 599	55 422	24 750	80 171	96 455	3 775	3 820	7 595	70 883 971	4 378 273	2 891 039	7 269 312
2014	45 151 841	3 384 385	1 881 819	5 266 204	22 690 998	1 397 121	901 502	2 298 624	570 178	57 815	22 979	80 794	92 680	3 924	3 670	7 595	68 505 698	4 843 246	2 809 971	7 653 217
2015	46 863 027	4 382 169	1 919 676	6 301 844	21 521 340	1 209 716	850 716	2 060 433	512 363	59 450	20 301	79 751	88 756	4 080	3 515	7 595	68 985 485	5 655 415	2 794 208	8 449 623
2016	46 159 343	3 481 110	1 694 713	5 175 823	21 611 611	1 234 232	734 292	1 968 523	452 913	61 398	18 388	79 786	84 676	4 241	3 333	7 595	68 308 543	4 780 982	2 450 746	7 231 727
2017	42 678 222	3 604 918	1 558 769	5 163 687	20 377 379	1 260 176	685 452	1 945 628	391 515	63 150	16 682	79 833	80 434	4 409	3 185	7 595	63 527 560	4 932 654	2 264 089	7 196 743
2018	49 777 638	4 146 495	1 710 692	5 857 187	8 396 997	835 689	336 108	1 171 797	288 844	60 715	15 139	75 854	76 025	4 584	3 011	7 595	58 539 904	5 047 483	2 064 950	7 112 433
2019	45 591 623	4 325 630	1 652 983	5 978 613	7 561 307	639 063	264 819	923 882	267 649	38 406	13 846	52 252	71 441	4 765	2 829	7 595	53 492 021	5 027 864	1 934 477	6 962 342
2020	41 265 993	4 361 882	1 532 409	5 894 290	6 902 245	384 840	240 943	625 783	229 243	40 479	12 445	52 924	66 676	4 954	2 640	7 595	48 464 156	4 792 155	1 788 437	6 580 592

Endettement Pluriannuel (sans remboursement anticipé)

Mairie du Grau du Roi

Exercice	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû	Epargne Brute	Durée
					Brute	Désendettement
2013	7 294 236	2 991 802	4 402 434	70 943 932	2 345 213	30,25
2014	7 653 217	2 809 971	4 843 246	68 541 498	3 479 572	19,70
2015	8 449 623	2 794 208	5 655 415	69 003 385	4 501 681	15,33
2016	7 231 728	2 450 746	4 780 982	68 308 543	3 750 573	18,21
2017	7 196 743	2 254 089	4 932 654	63 527 560	3 894 756	16,31
2018	7 112 433	2 064 950	5 047 483	58 539 504	4 388 608	13,34
2019	6 962 342	1 934 477	5 027 864	53 492 021	4 250 000	12,59
2020	6 580 592	1 788 437	4 792 155	48 464 156	4 460 000	10,99

* selon projection pluriannuelle

Endettement Pluriannuel (avec remboursement anticipé)

Mairie du Grau du Roi

Exercice	Annuité	Intérêts	Amortissement	Capital restant dû	Épargne Brute	Durée
					Brute	Désendettement
2018	7 112 433	2 064 950	6 047 483	58 539 504	4 388 608	13,34
2019	12 259 762	1 763 580	10 496 182	53 492 021	4 420 000	12,10
2020	5 323 188	1 653 659	3 669 529	42 995 938	4 580 000	9,39

* selon projection pluriannuelle

*Le tableau n'étant pas très lisible un exemplaire est adressé également par mail

BUDGETS ANNEXES

L'orientation principale est de poursuivre la clarification des enjeux et missions des activités qui relèvent d'activités économiques, industrielles ou commerciales et qui à ce titre, doivent avoir des comptes séparés du budget principal qui lui porte, les dépenses de ce qui relève du service public au sens strict.

Cette séparation des comptes doit faire apparaître clairement d'éventuels déficits (ou excédents) d'exploitation pour moduler la politique tarifaire en vue de revenir à l'équilibre ou de justifier en termes d'intérêt général les subventions d'équilibre apportées par le budget général.

BUDGET ODAS

Pour améliorer la lisibilité de ce budget qui a un besoin de financement structurel annuel de 200 000 € environ, il est proposé de le recentrer essentiellement sur l'activité théâtrale avec l'option d'y rattacher le poste du régisseur et celui de l'agent dédié à la programmation.

Cela impliquera une augmentation de la subvention d'équilibre en proportion de cette charge transférée.

BUDGET RSU

Les reversements de ce budget vers le budget principal étaient partiellement faussés par la prise en compte de réserves.

L'orientation proposée est de reverser l'excédent de gestion de l'année : produit de stationnement déduction faite des charges de personnel et de fonctionnement afférents, ce qui ramènerait le versement du budget RSU au budget principal de 450 000 € en 2018 à 300 000 € environ en 2019.

BUDGET DOMAINE LOCATIF

La sortie en 2018 de la Résidence de Camargue et l'intégration des hangars artisanaux ont contribué à clarifier partiellement ce budget annexe, en alléger l'endettement et le niveau d'amortissement.

Pour rappel le niveau d'amortissement de ce budget annexe est une source de questionnement car il pèse lourdement sur la section de fonctionnement mise en déficit alors que la section d'investissement est en excédent. Les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette restant inférieurs au niveau d'amortissement.

En 2018, le budget principal a dû verser 300 000 euros à ce budget annexe qui est globalement excédentaire malgré un déficit en fonctionnement.

En 2019, il faudrait encore verser 200 000 euros environ, mais à partir de 2020, l'équilibre entre sections sera retrouvé et ces versements (en dehors de projets nouveaux) pourront cesser.

Ce budget conserve des excédents en investissements qui pourront être consacrés à la rénovation de l'EHPAD Saint-Vincent dont les phases préalables viennent d'être lancées.

Le projet d'extension du Seaquarium restera en phase d'études tant au niveau technique qu'au niveau du montage juridique qui conditionne le niveau d'aide publique attendu.

Pour un projet évalué à 5,5 millions d'euros HT, 2 millions d'euros d'aide de l'état et de la région sont attendus par rapport aux dimensions d'intérêt général des missions du Seaquarium, notamment les dimensions éducation à l'environnement et recherche scientifique. Actuellement, la Commune est liée à la SEM par un bail commercial et celui-ci semble incompatible avec les missions de service public évoquées plus haut.

La commune a entrepris des négociations avec les services de l'Etat à la fois pour pérenniser la présence des affaires maritimes au Grau du Roi et pour permettre le développement sur place donc l'extension de l'entreprise ENJOLRAS.

Cela se traduirait par l'acquisition de la totalité de la copropriété et d'importants travaux de rénovation avec à terme location à l'entreprise et à l'état donc une intégration potentielle au domaine locatif.

Dans le cadre de la renaturation de l'ex CHU, la Commune a réussi à conserver un bâtiment administratif qui a vocation à être entièrement réhabilité en vue d'accueillir des activités innovantes et scientifiques.

Un partenariat entre la ville, la SPL 30, la SEGARD et l'université de Montpellier est en train de se mettre en place à partir d'un BEA (Bail Emphytéotique Administratif) permettant à terme à la ville du Grau du Roi de bénéficier d'un immeuble d'entreprises rénové sans apport financier de sa part et sans prise de risque locatif.

Le bâtiment pourrait être amené à être intégré au sein du domaine locatif en 2019.

La création du budget « Port de pêche » en 2019 se traduira par un transfert de recettes en diminution sur le budget domaine locatif de 150 000 € environ (Pontons Bassin de Plaisance, Amicale, bateaux de promenade).

BUDGET ANNEXE PORT DE PÊCHE

La gestion du Port de Pêche, tant en application des règles comptables que des obligations de la concession, doit être retracée dans un budget annexe.

Le Conseil régional a repris la compétence en 2017 et une clarification des responsabilités a pu s'opérer. Il assume tout ce qui relève des infrastructures et la Commune au travers de ce budget annexe assure le fonctionnement courant et le renouvellement des superstructures.

Le pont tournant relève des infrastructures donc de la Région, ce qui était un enjeu important en termes d'investissement.

En 2019, la Région financera donc directement le dragage du chenal extérieur, la réparation des pontons pêche 2D et 3D, la réparation des travées du pont tournant, le tout pour 220 000€.

La réparation des 2 jetées de la passe d'entrée est également prévue avec un cofinancement avec la commune à définir.

Par ailleurs, celle-ci via le budget annexe doit prendre en charge la remise en l'état de la station de traitement des eaux de cale (environ 200 000 €) en 2019, 30 000 € d'études préalables seront prévues ainsi que l'extension du réseau de vidéo protection avec 3 caméras pour assurer une plus grande sécurisation du port.

Le budget annexe sera constitué avec 200 000 € de dépenses réelles de fonctionnement (150 000 € de personnel, 50 000 € de charges diverses) compensées avec 205 000 € de recettes réelles transférées depuis le budget principal et le budget domaine locatif et 60 000 € de participation de la Région pour le fonctionnement du pont tournant.

Avec 85 000 € de dépenses réelles d'investissement à financer, la commune devrait apporter une subvention d'équilibre de 20 000 € et ce pour éviter une trop forte augmentation des tarifs pour les usagers du port.

C'est avec cette volonté que par ailleurs et surtout la commune a décidé de garder sur le budget principal, l'endettement restant en lien avec le port de pêche (soit une annuité de 250 000 €) et ce, parce qu'il ne relève pas des travaux de superstructure mais d'infrastructure que la commune n'aurait pas dû prendre en charge. Cette orientation forte permet d'éviter une augmentation significative des tarifs pour les usagers, pêcheurs professionnels à préserver absolument.

DEPENSES INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS		
BUDGET PRINCIPAL 2018		
DEPENSES		
Operations / Articles	Budgétisé	Liquidé
OPERATION NON AFFECTEE		
10223 T.L.E	18 000,00 €	17 016,00 €
1641 Emprunts	4 148 453,43 €	4 146 494,65 €
166 Refinancement de dette	8 337 000,00 €	- €
204 Subventions d'équipement versées	135 666,66 €	106 000,00 €
458101 Esplanade de la Mer	200 000,00 €	17 799,54 €
Total	12 839 120,09 €	4 287 310,19 €
OPERATION 14 ACQUISITIONS		
2051 Concessions et droits similaires	134 429,00 €	63 870,00 €
2112 Terrains de voirie	- €	1,00 €
21571 Matériel roulant	16 000,00 €	12 694,01 €
21578 Autre matériel et outillage	47 410,00 €	38 350,80 €
2158 Autres materiels	27 500,00 €	20 232,00 €
2182 Matériel de transport	206 852,04 €	98 130,00 €
2183 Materiel de bureau et Info.	47 635,93 €	32 480,10 €
2184 Mobilier	9 200,00 €	7 014,58 €
2188 Autres Immo. Corporelles	102 030,49 €	84 692,94 €
Total	591 057,46 €	357 465,43 €
OPERATION 15 TRAVAUX DE BATIMENTS		
231301 Cité de la Pêche et des Pêcheurs	1 727 510,00 €	271 327,01 €
231302 Acces PMR et Ad'AP	52 304,00 €	32 071,08 €
231307 Batiments divers	79 816,28 €	104 533,27 €
231311 Ecoles Municipales	80 000,00 €	45 004,81 €
231317 Palais des Sports	192 292,24 €	32 007,97 €
231320 Hotel de Ville	13 113,30 €	5 964,00 €
Total	2 145 035,82 €	490 908,14 €
OPERATION 16 TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS		
2315 Installations....	650 000,00 €	
231501 VRD (Marché à bdc)	2 731 998,79 €	1 905 690,80 €
231502 Acces PMR et Ad'AP	14 287,80 €	- €
231503 Eclairage Public	147 736,00 €	24 766,80 €
231504 Esplanade de la Mer	1 340 000,00 €	1 318 299,84 €
231515 Mise en Forme Plages	60 000,00 €	39 720,00 €
231517 Avenue Jean Lasserre	7 399,81 €	581,56 €
231531 Fibre Optique/Telephonie	13 407,54 €	- €
231541 Protect° Littoral Ganivelle	40 000,00 €	38 099,34 €
238 Avances et acomptes versés...	210 000,00 €	36 362,82 €
Total	5 214 829,94 €	3 363 521,16 €

PPI / FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le résultat reporté des années précédentes était de + 4,004 millions dont :

- 1,700 ont été mis en dépenses imprévues (le Fonds de roulement)
- 0,600 considérés comme des provisions (contentieux photocopieur en cours)
- 0,150 destinés au financement des 140 ans de la Commune

Soit 1,554 disponibles pour financer l'investissement (reliquat des cessions des années précédentes).

En 2018, le budget principal a bénéficié du produit de la vente de l'Hôtel Résidence de Camargue (HRC), 15 millions.

En 2018, on a eu :

- Dépenses réelles d'investissement : 5,51 millions
 - Recettes réelles d'investissement : 1,04 millions
 - Autofinancement net : 0,31 millions
- Soit : 4,23 millions financés par le produit des cessions

Pour le remboursement anticipé de deux emprunts, sont prévus 5,65 millions en 2019 également à financer par le produit des cessions.

Pour le financement 2019/2020 de l'investissement, resteraient donc disponibles sur le produit de la cession de l'HRC, 5,12 millions (15 - 4,23 - 5,65).

Par rapport au plan pluriannuel d'investissement, PPI présenté en 2018, une actualisation est soumise dans le cadre du ROB.

Le besoin de financement était initialement évalué à 5 800 000 € selon le CA provisoire, on a atteint 5 507 050 € (environ 95 % de l'évaluation).

L'actualisation intègre l'affinement des projets structurants en dépense (avec les réponses des entreprises retenues) et en recette (avec les positionnements des partenaires financiers) et un nouvel étalement des dépenses.

Le montant du FCTVA généré par les projets structurants (décalé de 2 ans) apparaît désormais de façon distincte. (Le FCTVA généré par les autres projets « courants » apparaît dans les recettes courantes d'investissements, avec les taxes d'aménagement et les amendes de voirie).

Le coût résiduel des grands projets, initialement à 3 335 000 € passerait à 4 451 300 € - 1 050 000 € (FCTVA des grands projets) = 3 401 300 €. Le différentiel résulte du projet phare de l'Espiguette initialement traité en HT avec récupération de TVA immédiate mais qui rentrerait dans le régime du FCTVA avec décalage de la recette en 2022 et 2023 (évaluée à 370 000 €).

L'évolution du projet urbain / écoquartier dont le planning et les bilans financiers sont encore en phase d'étude, se décale sur la période avec un bilan net revu à la hausse, ce qui au stade de maturité du projet il y a un an relève des évolutions naturelles d'un projet de cette envergure.

Le remboursement anticipé de la dette avait un coût évalué à 6.200 millions d'euros et a été réajusté à 5.650 millions € soit un différentiel de 550 000 euros en moins qui permettent de disposer de plus de produits des ventes à consacrer aux investissements.

L'autre variable de financement qui a vocation à monter en puissance au regard du rétablissement des équilibres financiers de la commune c'est la capacité d'autofinancement net, dont la progression a ralenti en 2018 avec la reprise de la dette de la Résidence de Camargue mais qui avec les orientations du DOB pour 2019 et le remboursement anticipé engagé devait atteindre l'objectif fixé à 1,2 millions en 2019 et 1,5 millions en 2020 soit en 2020 près de 50 % du besoin d'investissement couvert par l'autofinancement et les recettes courantes d'investissement.

Plan Pluriannuel d'Investissement 2018 => 2021

	2018	2019	2020	2021	TOTAL / Projet			
Projets de Développement	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees
Ecole de Mer	100 000						100 000	
	100 000						100 000	
Esplanade de la Mer	1 273 100	29 200	20 000	600 000			1 293 100	629 200
	1 243 900		-580 000				663 900	
Cité de la Pêche	307 600	5 500	2 110 000	900 000		250 000	180 000	2 417 600
	302 100		1 210 000		-250 000		-180 000	1 082 100
Renaturation du CHU	807 400	220 500	2 500 000	1 200 000		500 000		3 307 400
	586 900		1 300 000		-500 000			1 386 900
Phare de l'espiquette	33 400	82 000	40 000		560 000	200 000	1 960 000	1 095 000
	-46 600		40 000		360 000		865 000	1 218 400
TOTAL PROJETS	2 521 500	335 200	4 670 000	2 700 000	560 000	950 000	1 960 000	1 275 000
	2 186 300		1 970 000		-390 000		685 000	
TOTAL PROJETS								4 451 300
Maintien Equipements / Patrimoine	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees
Travaux Environnementaux	181 800	46 500	110 000		110 000		110 000	
	115 300		110 000		110 000		110 000	
Equipement des Services	357 500		480 000	50 000	500 000		500 000	
	357 500		430 000		500 000		500 000	
Bâtiments / Ad'AP	219 600	9 900	480 000	30 000	490 000		490 000	
	209 700		460 000		490 000		490 000	
TOTAL Equipements / Patrimoine	738 900	56 400	1 070 000	70 000	1 100 000	0	1 100 000	0
	682 500		1 000 000		1 100 000		1 100 000	
TOTAL Equipements / Patrimoine								3 882 500
Requalification Urbaine	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees	Dépenses	Rentrees
Eclairage Public via SMEG	209 400	0	410 000	170 000	380 000	130 000	380 000	130 000
	209 400		240 000		200 000		200 000	
Projet Urbain / Eco Quartier	566 400		5 700 000	4 000 000	4 825 000	1 800 000	6 575 000	4 300 000
	566 400		1 700 000		3 525 000		2 275 000	
Travaux de Voie Structurants	1 525 000	68 400	1 840 000	45 000	400 000		400 000	
	1 456 600		1 795 000		400 000		400 000	
Travaux ALV	405 850		400 000		400 000		400 000	
	405 850		400 000		400 000		400 000	
TOTAL Requalification Urbaine	2 706 650	68 400	8 350 000	4 215 000	5 955 000	1 480 000	7 725 000	4 630 000
	2 638 250		4 135 000		4 525 000		3 275 000	
								14 573 250
TOTAL A FINANCER	5 967 050	460 000	14 092 000	6 985 000	7 613 000	2 180 000	10 765 000	5 705 000
	5 507 050		7 105 000		5 235 000		5 060 000	
								22 907 050
Recettes Courantes d'Investissement	1 037 200		900 000		900 000		900 000	
								3 737 200
Autofinancement		240 000		1 205 000		1 500 000		1 500 000
								4 445 000
Réserve / Produit des Ventes		4 229 850		5 000 000				9 229 850
FCTVA / Grands Projets					350 000		700 000	
								1 050 000
Nécessité d'Emprunt		0		0		2 485 000		1 960 000
								4 445 000

*Le tableau n'étant pas très lisible un exemplaire est adressé également par mail

Operations / Articles	Budgétisé	Liquidé
OPERATION 18 SYNDICAT ELECTRIFICATION		
21534 Réseaux d'électrification	505 000,00 €	209 391,33 €
Total	505 000,00 €	209 391,33 €
OPERATION 22 FRAIS D ETUDES		
202 Frais doc. Urbanisme,...	26 280,00 €	12 915,00 €
2031 Frais d' études	426 073,80 €	252 777,29 €
2033 Frais d'insertion	1 000,00 €	6 931,90 €
1311 Etat et etablissements nationaux	4 167,00 €	4 167,00 €
1312 Regions	25 000,00 €	25 000,00 €
1316 Autres établissements	37 800,00 €	37 800,00 €
Total	520 320,80 €	339 591,19 €
OPERATION 24 PROTECTION DU LITTORAL		
2128 Autres agencements..	69 500,00 €	69 325,00 €
Total	69 500,00 €	69 325,00 €
OPERATION 26 VIDEO PROTECTION		
21538 Autres réseaux	138 500,00 €	
Total	138 500,00 €	- €
OPERATION 27 ETANG DU MEDARD		
2315 Installations Matériel....	14 676,00 €	14 676,00 €
Total	14 676,00 €	14 676,00 €
OPERATION 28 CHU BOUCANET		
203104 Frais études gest. Esp naturels	24 000,00 €	24 000,00 €
2313 Constructions	3 163 490,00 €	737 763,19 €
238 Avances et acomptes versés...		45 628,98 €
Total	3 187 490,00 €	807 392,17 €
OPERATION 29 PROJET URBAIN		
231550 Entrée Ville Dossenheim...	480 000,00 €	
231551 Entrée ville Colbert/Gare Constructions	480 000,00 €	
238 Avances et acomptes versés...	- €	347 000,00 €
Total	960 000,00 €	347 000,00 €
TOTAL GENERAL TTC		
	26 185 530,11 €	10 286 580,61 €

RECETTES		
Operations / Articles	Budgétisé	Liquidé
OPERATION NON AFFECTEE		
<i>10222 FCTVA</i>	596 540,00 €	596 539,41 €
<i>10226 Taxe d'aménagement</i>	50 480,00 €	120 029,74 €
<i>1641 Emprunts</i>	10 665 000,00 €	10 664 803,75 €
<i>458201 Esplanade de la Mer</i>	200 000,00 €	29 220,85 €
Total	11 512 020,00 €	11 410 593,75 €
OPERATION 14 ACQUISITIONS		
<i>1318 Autres</i>	30 000,00 €	- €
Total	30 000,00 €	- €
OPERATION 15 TRAVAUX DE BATIMENTS		
<i>1311 Etat et établissements nationaux</i>	73 600,00 €	
<i>1312 Régions</i>	124 000,00 €	
<i>1313 Départements</i>	68 000,00 €	
<i>13151 GFP de rattachement</i>	11 000,00 €	5 500,00 €
<i>1318 Autres</i>	- €	9 888,06 €
Total	276 600,00 €	15 388,06 €
OPERATION 16 TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS		
<i>1311 Etat et établissement nationaux</i>	225 000,00 €	
<i>1312 Régions</i>	250 000,00 €	
<i>1342 Amendes de police</i>	286 000,00 €	337 731,00 €
<i>1348 Autres</i>	150 000,00 €	68 400,00 €
<i>238 Avances et acomptes versés...</i>	0	80 771,61 €
Total	911 000,00 €	486 902,61 €
OPERATION 18 SYNDICAT ELECTRIFICATION		
<i>1326 Autres établiss. publics locaux...</i>	211 000,00 €	- €
Total	211 000,00 €	- €
OPERATION 22 FRAIS D ETUDES		
<i>1316 Autres établiss. publics locaux...</i>	37 200,00 €	
<i>1321 Etat/etabliss. nationaux</i>	4 167,00 €	4 167,00 €
<i>1322 Régions</i>	25 000,00 €	105 000,00 €
<i>1326 Autres établiss. publics locaux...</i>	37 800,00 €	37 800,00 €
Total	104 167,00 €	146 967,00 €
OPERATION 27 ETANG DU MEDARD		
<i>1321 Etat et établissements nationaux</i>	8 876,00 €	8 876,00 €
<i>1322 Régions</i>	44 830,00 €	37 584,00 €
<i>1327 Budget communautaire et fonds...</i>	12 862,00 €	- €
Total	66 568,00 €	46 460,00 €
OPERATION 28 CHU BOUCANET		
<i>1311 Etat et établissement nationaux</i>	200 000,00 €	220 485,60 €
Total	200 000,00 €	220 485,60 €
TOTAL GENERAL TTC	13 311 355,00 €	12 326 797,02 €

Délib2019-01-02 – Sorties d'inventaire

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

n° inventaire	code bien	MARQUE	DESIGNATION	IMMATRICULATION	SERVICE	ACQUISITION	PRIX D'ACHAT TTC
972158000000992	0253	Massey Fergusson	tracteur	7751 WH 30	espaces verts	05/07/1997	15 351,77 €
A32157100000326	0886	Textron	tondeuse hélicoïde	non immatriculée	espaces verts	07/03/2003	27 762,75 €

Sous la Présidence du docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, de **SE PRONONCER** sur ces sorties d'inventaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-01-03 – Refacturation croisée CCAS/Mairie

Rapporteur : Roselyne BRUNETTI

L'objet de ces refacturations est de faire apparaître le coût réel total de certaines activités confiées par la ville à son CCAS mais qui impliquent des appuis apportés par les services municipaux.

En sens inverse, dans le cadre d'une mutualisation, des services du CCAS mettent à disposition partiellement leur personnel pour l'exercice de missions qui restent gérées par la ville (le transport scolaire).

Enfin, dans un souci de parfaite coordination, 2 cadres du CCAS exercent des missions au profit de la ville ; la responsable du CCAS assure le suivi du service scolarité et des ATSEM et le chargé de mission qui travaille sur la gestion administrative et financière de l'EHPAD est chargé de travailler sur le projet d'extension de celui-ci.

Le receveur du trésor public a souhaité que le Conseil Municipal approuve le montant détaillé ci-joint des refacturations pour l'année 2018.

Sous la Présidence du docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, d'**APPROUVER** ce montant de refacturation.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et met aux voix.

POUR : 21 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN)

ABST : 3 (MM. Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGERE, Patricia ARENT)

CONTRE : 5 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY)

Monsieur PARASMO précise qu'il s'agit d'une modification de budget c'est la raison pour laquelle son groupe vote contre.

REFACTURATION DU CCAS A LA MAIRIE 2018

	Dépenses	Recettes
fonctionnement stages multi activités	4 112,00 €	1 223,00 €
Bilan service Sports	2 889,00 €	
	4 112,00 €	1 223,00 €
semaine jumelage	2 102,06 €	- €
personnel animation	570,00 €	
accompagnement scolaire défi port de pêche	234,46 €	
plonge graulinades	83,63 €	
	2 990,15 €	- €
Bilan service animations	2 990,15 €	
Papier + copieur scolarité	500,00 €	
prorata maintenance portail famille	2 869,00 €	
accueil parents 2x0,1 etp	6 357,18 €	
remplacement ATSEM	1 470,71 €	
mise en œuvre service minimum	1 134,45 €	
accompagnement transport scolaire	40 460,00 €	
	52 791,34 €	- €
Bilan service scolarité	52 791,34 €	
transfert RH	20 000,00 €	
direction générale 0,15 etp	9 446,00 €	
produits entretien Halte, Crèche, ALSH, PIU, CCAS, RPAM	8 000,00 €	
Nbl 2015 agent mairie	437,57 €	
Chargé de mission EHPAD 0,25 etp	3 250,00 €	
	41 133,57 €	
Bilan autres services	41 133,57 €	
TOTAL REFACTURATION CCAS	101 027,06 €	1 223,00 €
	99 804,06 €	

REFACTURATION DE LA MAIRIE AU CCAS

service informatique	1 625,00 €
service électricité	210,00 €
service technique	5 940,00 €
transfert agent pil	15 396,87 €
	23 171,87 €

99 804,06 €
23 171,87 €
total : 76 632,19 €

Certifié exact

A Le Grau du Roi, le 27/04/19

Pour le Maire et par délégation,

Le Maire de Le Grau du Roi

Claude BRUNEL



Le Président du CCAS
Par délégation du Président,
la Vice-Présidente,
Claudette BRUNEL



REFACTURATION DE L'EHPAD A LA MAIRIE 2018

Dépenses	Recettes
----------	----------

Maintenance ascenseur 2 trimestres + 1 mois	2 121,29 €	
Vérification centrale incendie 2018	15 108,00 €	
2 agents entretien Christophe Colomb	4 171,28 €	
	21 400,57 €	- €

TOTAL REFACTURATION EHPAD	21 400,57 €	- €
21 400,57 €		

REFACTURATION DE LA MAIRIE A L'EHPAD au 31/10/18

prestations elec	630,00 €	
prestations techniques	90,00 €	
prestations informatiques	525,00 €	
	1 245,00 €	

TOTAL REFACTURATION MAIRIE	1 245,00 €	- €
1 245,00 €		

21 400,57 €
1 245,00 €
total : 20 155,57 €

Certifié exact

A Le Grau du Roi, le 01/11/18

Pour le Maire de Le Grau du Roi
Le premier adjoint
Claude R



Le Président du CCAS
Par décret du Président,
la Vice-Présidente,
Claudette BRUNEL



Délib2019-01-04 – Budget annexe : Port de pêche

Rapporteur : Monsieur le Maire

La délibération du conseil municipal n° 2012-07-01 a donné un avis favorable pour la création d'un budget annexe **M4** intitulé Port de pêche Le Grau du Roi. Le but étant d'isoler les éléments se rapportant à l'activité du port de pêche et d'optimiser la lisibilité mais cette délibération n'a pas été mise en application.

Avec la reprise du Port par la Région, cette exigence a été rappelée et la commune souhaite sa concrétisation en 2019 sur les bases suivantes :

- Activation de ce budget comptabilité **M14** en 2019 dans la mesure où la part prépondérante des activités et des recettes ne relève pas du champ commercial
- Des charges de personnel seront inscrites au chapitre 012 (personnel affecté au Port et au Pont tournant)
- Le Périmètre géographique a été déterminé en relation avec la REGION OCCITANIE à partir de la concession initiale
- **Les infrastructures** du port relèvent de la REGION OCCITANIE
- **Les superstructures** du port relèvent de la COMMUNE concessionnaire du port. Elles sont évaluées pour un montant de 2 225 028,09 €.

TOTAL	7 710 013,95	567 039,60			4 802 659,29	682 326,30	2 225 028,28
Tiers	Montant TTC	Lignes d'actif non précisément ciblées port-à arbitrer	N° inventaire	code	Infrastructures = CG	reste sur budget principal * hors périmètre du port de pêche	Superstructures = commune / budget port

L'amortissement n'a pas été pratiqué sur le port de pêche.

Dans l'hypothèse où la reconstitution des amortissements des biens n'est pas envisagée, il faudrait partir sur cette base d'actif, en accord avec les services de la Région.

L'amortissement annuel est évalué entre 65 000 € et 70 000 €, avec un plan d'amortissement à déterminer.

Sur la base de la répartition des dépenses, la ventilation des subventions aboutirait à :

Infrastructures (Région) 1 581 182,00 €

Superstructures (Commune) 732 547,00 €

Résumé :

	REGION	COMMUNE	Total
	Infrastructures	Superstructures	
Valeur immobilisations	4 802 659,09 €	2 225 028,09 €	7 027 687,18 €
Subventions	1 581 182,00 €	732 547,00 €	2 313 729,00 €
	3 221 477,09 €	1 492 481,09 €	4 713 958,18 €

En ce qui concerne les infrastructures, l'amortissement peut être évité si un entretien permanent de ces biens garantit leur maintien à niveau.

Sous la Présidence du docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, d'**APPROUVER** la création de ce budget annexe sur les bases présentées et ce en coordination avec le receveur du trésor public.

Le plan d'action c'est le renforcement des piliers du pont tournant, les grands pontons flottants ont été transmis à la Région et aussi sur la validation d'un plan de dragage régulier sur les 10 ans à venir lorsque c'est nécessaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE demande puisque c'est un peu confus pour tout le monde, quelles sont les infrastructures et quelles sont les superstructures.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été distribué au conseil portuaire un document réalisé par la Région et la commune qui est absolument remarquable. Celui-ci qui est très complet sera communiqué aux élus.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE dit à Monsieur le Maire qu'il ne lui a pas échappé qu'elle ne siège pas au conseil portuaire

Monsieur le Maire répond que c'est pour cette raison que ce document va lui être adressé, puisqu'il a été également adressé aux marins-pêcheurs, il n'y a pas de raison que les élus ne l'aient pas. Ce document sera également mis en ligne sur le site de la ville, il met aux voix.

POUR : 24 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGERE, Patricia ARENT)

CONTRE : 5 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY)

Monsieur PARASMO souligne que son groupe vote contre non pas la constitution de ce budget mais sur la manière dont il a été réalisé.

Délib2019-01-05 – Rétrocession concession cimetière rive gauche

Rapporteur : Pierre DEUSA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Pierre MAZAURIC domicilié 593, Avenue de la Pinède 30240 LE GRAU DU ROI, souhaite rétrocéder à la commune la concession perpétuelle n° 2-A-46 du cimetière rive gauche qu'il avait obtenu à compter du 03 Mai 1993 contre le versement de 4743,00 Frs, 4000,00 Frs soit 609,80 € pour la concession et 743,00 Frs soit 113,27 €uros en sus représentant les droits d'enregistrements.

Cette concession étant libre de toute occupation, la commune est en mesure d'accepter cette rétrocession aux conditions de l'article 31 du règlement communal des cimetières.

Cet article précise que le terrain de concession peut être rétrocéder contre paiement des deux tiers de la somme versée pour la concession l'autre tiers restant définitivement acquis puisque versé au Centre Communal d'Action Sociale, les frais d'enregistrement n'étant pas remboursables. En le cas d'espèce, les deux tiers, représentant un montant de 406,53 €uros pourront être reversés à Monsieur Jean-Pierre MAZAURIC.

Le caveau implanté sur la concession, estimé à 3500,00€ par M. MAZAURIC, pourra être repris sur la base du montant équivalent au coût des caveaux réalisés par la commune sur le même cimetière. La valeur de ces caveaux bruts s'élevait à 1 950,00 €.

Le montant global de la rétrocession s'élèverait donc à 2 356,00 € (406,50 € + 1950,00 €), montant total accepté par Monsieur MAZURIC par courrier le 19 novembre 2018.

Afin de pouvoir réattribuer la concession, il convient de définir le montant de la concession et sa durée de validité. Il est proposé 600,00 € pour cette concession qui serait trentenaire, assortie de 25,00€ de droits d'enregistrements, et 2 000,00 € de location pour le caveau existant, soit un montant global de 2 600,00 € pour une durée de 30 ans.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération :

- De **SE PRONONCER** sur la rétrocession de cette concession qui une fois rétrocédée pourra être de nouveau attribuée en application des tarifs et durée susmentionnés et aux autres conditions en vigueur dans le règlement cimetière.

Monsieur le Maire fait savoir que les accès aux deux cimetières ont été rénovés, ainsi que les allées ainsi que la chambre funéraire cette année. Puis il demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-01-06 – Concessions de plages n° 2019-2023 Plages : Attribution des sous-traités

Rapporteur : Françoise DUGARET

Lors de la séance du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de délégation de service public pour les sous-traités d'exploitation de plage des cinq saisons estivales à venir pour les années 2019 à 2023 (*délibération n°2018-03-28*).

Un avis d'appel public à concurrence a été diffusé dans plusieurs journaux par lequel les personnes intéressées étaient ainsi invitées à déposer leurs candidatures et offres auprès de la mairie avant la date limite de remise du lundi 8 octobre 2018 à 11h30. La procédure concerne 16 lots répartis de la façon suivante :

- 7 locations de matériel ;
- 9 restaurants de plage.

27 plis ont été déposés, dont certains pour plusieurs lots.

La commission d'ouverture des plis compétente en matière d'attribution des sous-traités des plages de la commune, dont la composition a été validée en séance du 27 juin 2018 (*délibération n°2018-06-10*), s'est réunie le 9 octobre 2018 à 14h00 pour établir la liste des candidats admis à concourir.

La commission s'est ensuite réunie le 26 octobre 2018 à 14h00, et a approuvé le rapport d'analyse des candidatures établi par les services municipaux, et décidé que les 27 candidatures étaient recevables. Au cours de la même séance, il a été procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres de ces 27 candidats.

La commission a procédé à l'enregistrement des documents présents dans chacune des offres.

Lors de sa séance du 29 novembre 2018 à 14h00, elle a procédé à l'analyse des offres en fonction des critères pondérés prévus dans le règlement de la consultation.

La commission a ensuite suspendu la séance et confié les plis aux services municipaux afin qu'ils préparent les documents de l'analyse des offres.

La commission du 4 décembre 2018 a approuvé le rapport d'analyse des offres, et a émis un avis sur les négociations.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire a décidé d'engager les négociations individuellement avec l'ensemble des candidats, dans la perspective d'obtenir les meilleures offres, et en présence de la totalité des élus de la commission ad'hoc.

Les négociations se sont déroulées les mercredi 12, jeudi 13, et vendredi 14 décembre 2018. A cette occasion, une mise au point et des suggestions ont été faites.

Monsieur le Maire a ensuite arrêté la liste des candidats retenus ainsi que les propositions confirmées par les candidats.

Dans ces conditions, et sur la base du présent rapport présenté par Monsieur le Maire et des documents qui y sont annexés, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix des sociétés ou des candidats retenus sur chaque lot suivant :

Locations de matériel :

N° de lot	Nom du candidat	Montant de l'offre (Redevance annuelle)
1	Laurence VINCENT	6 500 €
2	SARL Hermès	10 000 €
6	Splendid Hôtel	10 000 €
8	Philippe GOUDEAU	7 000 €
9	Sarah MECHALIKH	9 000 €
12	Maxime REYNAUD	6 500 €
13	Régis BORELLY	7 000 €

Restaurants de plage :

N° de lot	Nom du candidat	Montant de l'offre (Redevance annuelle)
3	La Baie du Roi	40 000 €
5	EURL CATICA	45 000 €
7	SARL Indigo	36 000 €
10	La Réserve Plage	48 000 €
11	L'Estuaire Plage	17 000 €
14	SAS Hôtel et Bains du Cap Chabian	35 000 €
15	SARL C.D Développement	27 000 €
16	SARL SULTAN	17 000 €
17	SAS Pura Vida	40 000 €

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **SE PRONONCER** sur ces propositions et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les sous-traités d'exploitation des plages avec les titulaires ci-dessus après validation par l'autorité préfectorale ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame Nathalie GROS-CHAREYRE fait savoir que Monsieur TOPIE ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire souligne que chacun mesure la démarche administrative extrêmement lourde et complexe, ce qui se comprend parfaitement. D'abord le temps qui est celui de la DSP et puis en deuxième temps celui de l'attribution des sous-traités. A travers cette démarche, au fil des dates toutes les exigences qui s'imposent à cette procédure, c'est une procédure que la collectivité connaît bien puisqu'elle revient régulièrement tous les 5 ans.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE souhaite faire une remarque, elle partage comme la majorité de l'assemblée le bien fondé de ces établissements de plage et bien évidemment la valeur ajoutée que cela apporte à la commune. Au demeurant, Madame PELLEGRIN-PONSOLE s'abstiendra sur cette délibération non pas par rapport au choix des soumissionnaires, mais parce qu'elle trouve que cette procédure d'attribution est vraiment archaïque, dans le sens où on demande aux gens de se positionner sur des plages de façon nominative, cela déjà pour faire dresser les gens les uns contre les autres, elle trouve qu'il n'y a pas mieux. Donc, elle pense qu'il y aurait des améliorations à apporter à cette procédure. La deuxième chose, c'est quand Madame PELLEGRIN-PONSOLE voit l'explosion de certaines redevances, qui vont pour des plages sensiblement identiques, c'est-à-dire situées sur le même emplacement, à peu près de la même surface, voir des redevances qui vont du simple au double, Monsieur le Maire va lui dire que c'est l'offre de la Loi et de la demande, elle veut bien l'entendre. Elle trouve que lorsque l'on demande aux gens de se positionner suite à un appel d'offres avec un pli fermé, cacheté sur lesquels les gens s'engagent sur un montant, elle trouve absolument anormal que tous ces candidats soient réunis ultérieurement pour leur demander un peu comme si on est chez « FOUCAUD » est-ce que c'est votre dernier mot, si c'est leur dernier prix. Elle trouve que cette mise aux enchères nuit gravement à l'activité des jeunes et des moins jeunes qui s'engagent là dedans. Il n'y a pas assez de respect entre des entreprises de particulier, de privé et de grand groupe, quelques petits requins sont arrivés et parfois pas que du Gard. Elle est un peu déçue, elle avait demandé à participer à cette commission, elle en a été écartée, elle le comprend c'est le jeu démocratique, elle aimerait que pour les années futures on puisse prendre en compte ce tour de table à son sens s'il n'était que technique serait tout à fait valable, étant donné qu'il porte sur une mise aux enchères, sur l'offre financière, elle trouve que c'est vraiment regrettable. Dernier point qu'elle souhaite aborder toutes les étapes ont été montrées, il est vrai que cela fait quasiment un an d'engagement, elle trouve un peu dommage que les DSP soit accordées que pour 5 ans, il y a d'autres cas d'occupation du domaine public sur la commune qui le sont pour 10 ans, elle regrette que l'on soit juste à cinq ans pour les plages vu l'investissement des uns et des autres.

Monsieur le Maire partage complètement le point de vue de Madame PELLEGRIN-PONSOLE mais dans l'état actuel des textes et de la Loi, c'est la procédure et c'est assez insatisfaisant. Monsieur le Maire a aussi ce ressenti mais c'est la procédure qui lui a été imposée par la Loi et dans la DSP dans ce cadre là cette étape dite de la négociation est inscrite et il est même dit que c'est le Maire en personne qui négocie avec les candidats.

Monsieur le Maire a demandé comme le faisait son prédécesseur (il parle sous le couvert de ceux qui siégeaient à l'époque) de recevoir les candidats dans ce cadre de la négociation accompagné des membres de la commission qui comprend des élus de la majorité et aussi un élu de l'opposition. Monsieur le Maire en profite pour dire qu'il n'a pas évincé Madame PELLEGRIN-PONSOLE de la commission, c'est le jeu démocratique qui fait qu'au plus fort reste c'est un élu du groupe Le Grau du Roi Naturellement qui y participe mais il n'y avait rien contre elle. Il pense qu'il y a peu être à travers cela un travail législatif à entreprendre au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) pour faire évoluer les choses. En tout cas en l'état actuel, il y a un appel à concurrence qui répond à la fois à une appréciation technique de ce qui est proposé et aussi à une proposition financière, c'est la Loi Sapin qui en son temps a imposé cette mise en concurrence avant c'était au bon vouloir des uns et des autres, est-ce que cela ne mérite pas un peu d'encadrement, il pense que oui tout de même. Et après, il consent que ce soit vrai que quelque fois on est un peu dans l'expectative.

Madame PONSOLE donne l'exemple des Saintes Maries de la Mer, où cela se passe différemment, il accorde la préférence aux gens du cru, chose que la commune n'avait pas dans son cahier des charges. Il y a peut-être des choses à faire évoluer de ce point de vue là, elle sait que c'est la liberté d'entreprendre et on a du mal à jouer là-dessus mais si certaines communes le font pourquoi pas Le Grau du Roi.

Monsieur le Maire aimerait vérifier cela parce que si effectivement on lui explique que la Loi qui met en concurrence introduit des critères de préférence locale cela l'interpelle quelque peu. Bien évidemment, il

est attaché au fait que les porteurs de projet locaux puissent s'exprimer et Monsieur le Maire est globalement satisfait que dans les attributions il y a un bon nombre d'acteurs locaux qui étaient déjà et qui vont être concessionnaires dans l'avenir.

Monsieur le Maire a eu une discussion avec une personne sur le fond, parce qu'il est vrai que cela amène toujours des points de tension parce qu'il y a des joies et des déceptions, des rancœurs. Ce n'est pas un temps très agréable globalement alors qu'en fait ce que l'on recherche malgré tout c'est de la dynamique positive, une offre intéressante, une montée en gamme, etc... Il y a peut-être toute une série d'imperfections qu'ils peuvent faire évoluer.

Monsieur le Maire a eu une discussion avec quelqu'un qui a été évincé et pour lequel Monsieur le Maire était attristé, et cette personne disait à quoi ça sert que je sois du Grau du Roi si je n'obtiens pas la plage. Et Monsieur le Maire a réfléchi et s'est dit alors parce que l'on détient une plage, parce que l'on est du Grau du Roi, parce que on a bien fait son boulot cela voudrait dire que finalement la plage on l'a à vie donc ce n'est pas la peine de mettre en concurrence cela pose un problème sur le fond. Monsieur le Maire remercie Madame PELLEGRIN-PONSOLE d'amener son avis cela permet une discussion sur le sujet. Toujours est-il qu'il souligne qu'en tant que Maire du Grau du Roi, on lui a donné un cadre à respecter et il l'a suivi.

Monsieur ROSSO ajoute qu'il y a peu être aujourd'hui effectivement une Loi qui a besoin d'un retoiletage. Il souligne que l'on voit régulièrement dans le cadre des DSP la tension qu'il y a et c'est vrai, Monsieur ROSSO pense qu'il y a une évolution nécessaire.

Par contre suite aux explications de Monsieur le Maire, Monsieur ROSSO a rencontré lui aussi, il pense la même personne que Monsieur le Maire, c'est compliqué quand Madame PELLEGRIN-PONSOLE dit il faut accorder la préférence au Grau du Roi, on peu accorder aussi la préférence à quelqu'un qui n'a pas d'activité parce que là en l'occurrence il y en a qui ont des activités. Il comprend tout à fait mais à moment donné cela devient très compliqué et puis il y a la Loi. Les décideurs sont obligés de se plier à la Loi mais il pense qu'au niveau des DSP il y a quand même quelque chose à revoir parce que parfois les élus et les collectivités sont malmenés et ont du mal à régler ce problème qui faut peut-être faire évoluer.

Monsieur le Maire se fera écho au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral de voir l'approche de ses collègues, et s'il est possible avec le soutien des parlementaires de faire bouger les choses, il remercie les élus pour leur contribution et met aux voix.

POUR : 25 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY)

ABST : 3 (MM. Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGERE, Patricia ARENT)

Monsieur TOPIE ne participe pas au vote

Délib2019-01-07 – Réhabilitation d'un éclairage public

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

Dans le cadre de son programme de rénovation, la commune de Le Grau du Roi souhaite réhabiliter l'éclairage public de la route des Marines par une reconstruction d'un réseau souterrain, le remplacement de la totalité des points lumineux et la création d'un réseau fibre optique.

Le montant total pour ce projet est de 379 000 €HT soit 454 800 €TTC (Fibre optique €HT : 74 000 €, Eclairage Public €HT : 305 000 €)

La subvention du SMEG est de 125 000 € TTC.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de d'APPROUVER ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-01-08 – Commission Communale d'Accessibilité (C.C.A)

Rapporteur : Gilles LOUSSERT

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a affirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap. Elle instaure dans son article 46, une Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) dont les compétences sont de :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Formuler toutes propositions permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Etablir un rapport annuel aux fins de présenter au conseil municipal, et par la suite adressé au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, ainsi qu'au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

La loi du 5 août 2015 complète la liste des missions dévolues à la CCAPH, celle-ci doit également être destinataire :

- Des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Adap) des Etablissements Recevant Publics situés sur le territoire communal ;
- Des documents de suivi de ces Adap et des attestations d'achèvement de travaux liées à ces derniers.

Un Agenda d'accessibilité programmée engage la Commune à réaliser les travaux de mise en accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public et sur ses Installations Ouvertes au Public sur une période de 3 à 6 ans.

Cette CCAPH a été créée par délibération du Conseil Municipal le 25 mars 2015 modifiée les 29 juin 2016, 05 avril 2017 et 28 juin 2017. L'organisation et le fonctionnement de cette instance reposent sur :

- 3 rencontres plénières annuelles

Ainsi, l'accessibilité est intégrée à la fois dans les projets d'aménagement structurant le territoire du Grau du Roi mais aussi lors de manifestations organisées par la Collectivité.

Le succès des CCAPH repose sur une concertation large et organisée. Les usagers et les personnes handicapées doivent être associés le plus en amont possible aux réflexions sur les propositions d'aménagement. Il est notamment primordial que tous les types de handicaps soient considérés.

La CCAPH doit percevoir son rôle pivot dans la coordination du travail des acteurs locaux, publics et privés, chargés de la chaîne de déplacements accessibles.

Afin d'institutionnaliser le caractère universaliste de l'accessibilité, la composition de cette commission doit être ajustée :

Outre la présence déjà prévue par la loi du 11 février 2005 de représentants de la commune et de représentants des associations de personnes handicapées, cette commission doit accueillir des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville (conseils de quartiers par exemple).

Ainsi composée, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) deviendrait la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Le Service Gestion Patrimoine Bâti souhaiterait tendre vers une CCA (Commission Communale d'accessibilité) avec différents représentants d'associations ou autres afin de partager et communiquer ensemble sur les projets à venir, à faire et à améliorer sur la ville, en matière de sécurité et accessibilité ; ceci permettrait un regard extérieur tout public sur l'utilisation de la voirie et les infrastructures.

Commission Communale d'Accessibilité

Président : Docteur Robert CRAUSTE

Gilles LOUSSERT

Lucien VIGOUROUX

Pascale BOUILLEVAUX

Rosine ALLOUCHE-LASPORTES

Marielle BOURY

Roseline BRUNETTI

Léopold ROSSO

Patricia ARENT

Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Alain TREILLE (compétences / handicap)

José ANDRIEU (association des paralysés de France)

Lysiane MORNIROLI (représente les personnes à mobilité réduite)

Myriam BOULET (représente l'ADPEP30 → association départementale des pupilles de l'état)

Valérie NOYÉ (aide médico psychologique aux Aigues Marines)

Chantal BERTRAND (Monalisa)

Paul GRONIN (conseil des sages)

Francette BESSON (Monalisa)

Sandrine BRUN (office de tourisme)

Françoise LAUTREC (conseil d'administration)

Gilles DUPUIS (directeur des Aigues Marines)

Amélie TOUSSAINT (représente la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Gard Lozère)

Annie JOB (représente les personnes à mobilité réduite)

Yvette SENEGAS (représente la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Gard Lozère)

Bernadette HARDY (représente les personnes à mobilité réduite)

Christophe RUIZ (employé communal)

Stéphanie FUSTER (employée communale)

Conseiller de quartier Centre Ville

Conseiller de quartier Port Camargue

Conseiller de quartier Rive Gauche

Conseiller de quartier Boucanet

Sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, de **VALIDER** cette proposition et **DESIGNER** les membres susnommés.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Rapporteur : Claudette BRUNEL

L'association *Le passe muraille* a été mandatée dans le cadre d'un conventionnement avec l'État et le Département pour mettre en place un atelier et chantier d'insertion sur le territoire du Syndicat mixte de la Camargue gardoise et de la C.C.T.C.

La commune a souhaité saisir cette opportunité de contribuer à l'insertion professionnelle de 12 personnes en proposant de bénéficier d'une activité de travaux paysagers d'aménagement et d'entretien dans le bois du Boucanet.

Une convention de partenariat avec l'association est à nouveau reconduite pour l'année 2019, la commune devant fournir un local salle commune, vestiaire, espace de rangement et un lieu sécurisé pour le stationnement d'un minibus. Elle devra également fournir les matériaux nécessaires au chantier et verser une participation de 7.721 € correspondant à une participation aux salaires des intervenants et de leur encadrement :

- 50 % en janvier 2019 ;
- Le solde à la fin du chantier.

Sous la Présidence du docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, de **SE PRONONCER** sur cette proposition, d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure cette convention sur les bases exposées ci-dessus et d'**ACCEPTER** la prise en charge de la dépense.

Monsieur le Maire ajoute que l'an dernier le chantier avait été mobilisé sur la mise en état de la Pinède au Boucanet et sur le traitement aussi des invasives (baccharis) sur le territoire du côté de la Capelude et du Cordon dunaire. Il demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.



CONVENTION DE PARTENARIAT Atelier et Chantier d'Insertion de la Camargue gardoise 2019

Entre l'association LE PASSE MURAILLE
510 A, avenue de Barcelone « le Jupiter » 34 080 Montpellier
Représentée par : Mr Pierre PLANCHERON, Directeur

Et la commune du Grau du Roi
représentée par Mr Robert CRAUSTE, Maire

« Les Ateliers et Chantiers d'Insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'Etat, qui ont pour objet l'embauche par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le chantier organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable » (Ministère du Travail)

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Cette convention a pour objet de contractualiser les engagements réciproques de la commune du Grau du Roi et de l'association Le Passe Muraille pour la réalisation d'un Atelier et Chantier d'Insertion.

Cet Atelier et Chantier d'insertion fait l'objet d'un conventionnement au titre de l'Insertion par l'Activité Economique par les services de l'Etat (Direccte du Gard) et d'un conventionnement par le Département du Gard, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019.

Art. 1

Il est prévu que l'Atelier et Chantier d'Insertion intervienne sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue , communes d'Aigues Mortes, Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi

Art. 2

L'Atelier et Chantier d'Insertion propose 12 postes de travail à des personnes éloignées de l'emploi (Jeunes de moins de 26 ans , Bénéficiaires du RSA , Demandeurs d'emploi longue durée et allocataires de l'ASS) . Ces personnes sont orientées par le Pôle Emploi et les services sociaux du territoire. Elles

sont embauchées en CDDI (contrats à durée déterminée d'insertion) sur des durées de 4 à 6 mois renouvelables. Chaque embauche est soumise à l'obtention d'un agreement IAE délivré par le Pôle emploi.

Art. 3 :

L'association le passe Muraille est chargée, dans le cadre de la mise en œuvre de cet Atelier et Chantier d'Insertion de :

- Salarier les personnes en parcours d'insertion
- Assurer l'encadrement de ces personnes: apprentissage technique et accompagnement socio-professionnel
- D'établir un calendrier prévisionnel de travaux négocié entre les parties, tenant compte du caractère pédagogique de l'opération.
- D'assurer la direction des travaux et de réaliser ceux-ci en accord avec le référent nommé par la commune du Grau du Roi
- D'informer la commune du Grau du Roi de toute difficulté survenant dans la mise en œuvre de l'Atelier et Chantier d'Insertion
- D'assurer la responsabilité de la sécurité des personnels sur le chantier
- Organiser à mi-parcours de l'action un comité de pilotage réunissant les partenaires de l'action. Ce comité de pilotage aura pour objectif d'évaluer le bon déroulement du chantier. La date de cette réunion sera arrêtée en tenant compte des disponibilités des partenaires

Art. 4 :

La commune du Grau du Roi finance l'Atelier et Chantier d'Insertion pour un montant de 7721 euros (sept mille sept cent vingt et un euros), correspondant à une participation aux frais de fonctionnement de l'opération ainsi qu'aux frais liés aux salaires des personnes embauchées en CDDI.

Art. 5

Il est prévu que le chantier intervienne sur le territoire de la commune du Grau du Roi pour une durée moyenne de 9 semaines, reparties sur l'année, selon un planning établi en concertation.

Art.6

La commune du Grau du Roi mettra à disposition du chantier :

- Un local à usage de salle commune et vestiaire pour les salariés du chantier
- Un espace de rangement pour le matériel
- Un lieu sécurisé pour le stationnement du minibus du chantier

Art.7

La commune du Grau du Roi désigne un référent chargé du suivi opérationnel des travaux pour la durée du chantier. Ce référent programmera des réunions de chantier régulières.

Art.8

La commune du Grau du Roi prend en charge l'achat des matériaux et matériels nécessaires aux travaux, selon un descriptif établi en concertation.

Art. 9

Les achats et mises à disposition de matériaux et matériels seront effectués directement par la commune selon le descriptif et le calendrier défini entre l'encadrant technique du Passe Muraille et le référent chargé du suivi opérationnel des travaux désigné par la commune du Grau du Roi



Art. 10

La commune du Grau du Roi s'engage à régler le montant de sa participation au financement de l'Atelier et Chantier d'Insertion :

- 50 % en janvier 2019
- 50% en fin d'action

Art.11

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois, du 01 janvier au 31 décembre 2019.

Art.12

L'action du Passe Muraille prendra fin au plus tard au terme de l'action soit le 31 décembre 2019. S'agissant d'une action d'insertion, Le Passe Muraille ne pourra garantir l'achèvement des travaux et ne pourra donc en aucun cas être redevable de pénalités de retard.

Art. 13

Le Passe Muraille fait son affaire de toutes déclarations de couverture sociale concernant ses salariés. Il fournira l'équipement individuel de sécurité à ses salariés conformément à l'article R233-1 du code du travail.

Art.14

Toute modification de cette convention de partenariat fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

Fait en deux exemplaires à , le

Pour LE PASSE MURAILLE
Pierre PLANCHERON,
Directeur

Pour la commune du Grau du Roi
Robert CRAUSTE,
Maire

Délib2019-01-10 – Versement d'avances sur subventions communales pour l'exercice 2019 : ACS – ESGDR – Association Défi des Ports de Pêche

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Il est proposé de verser des avances sur les crédits de fonctionnement qui seront attribués aux associations suivantes au titre de l'année 2019.

Ces avances seront versées au vu de l'échéancier ci-dessous :

- ACS : Mensualités pour janvier – février – mars - avril : 2.000 € (Soit un total de **8.000 €**)
- ESGDR : 4.000 €
- Association Défi des Ports de Pêche : 4 000 €

Sous la Présidence du Dr Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de **SE PRONONCER** sur cette question et **OCTROYER** à l'ACS, l'ESGR et l'Association Défi des Ports de Pêche les avances de subvention pour l'exercice 2019 telles que précisées ci-dessus. Ces sommes seront prises à l'article 6574.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'agit de modalités habituelles et il n'y a pas d'augmentation. Il demande s'il y a des questions.

Madame FLAUGERE fait savoir qu'elle avait demandé les rapports d'activité et les bilans et elle ne les a pas reçus. Elle aurait dû avoir des réponses néanmoins elle votera favorablement pour ne pas pénaliser les associations.

Monsieur le Maire souligne que les associations ont bien évidemment besoin d'avoir cet étalement de paiement.

Madame FLAUGÈRE indique qu'il y a une règlementation lorsque des subventions sont attribuées. Il n'y a pas eu de réunion de commission.

Monsieur le Maire répond qu'une commission a lieu comme chaque année pour étudier les dossiers et tous les éléments sont fournis. En l'occurrence là il s'agit d'étaler la subvention, c'est une anticipation. Il met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-01-11 – Subvention d'équipement : Jeune Lance Graulenne

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Il convient d'octroyer une subvention d'équipement à la Jeune Lance Graulenne, à hauteur de 15 000 € pour la fabrication d'un système automatisé d'entraînement aux joutes, constitué de 2 chariots se déplaçant parallèlement l'un à l'autre en sens contraires à des vitesses différentes. Cette subvention avait été présentée au budget 2018.

Ce sont les élèves de BTS conception et réalisation du système automatique du Lycée Professionnel Joliot Curie de Sète qui réalisent le projet, de septembre à décembre ils ont travaillé sur l'étude. Et dès maintenant ils passent à la phase réalisation.

La subvention sera versée en plusieurs fois, au fur et à mesure des commandes de matériel, sur présentation des justificatifs correspondants. C'est pour cela que la subvention votée en 2018 est reportée en 2019.

A la fin des travaux la Jeune Lance Graulenne devra présenter un mémoire regroupant l'ensemble des

factures effectivement payées. L'estimation a été de 15 000 €, les dépenses réelles seront constatées en juin.

Ces chariots seront terminés au plus tard en juin, ce travail sera le projet d'après lequel sera évalué chaque élève pour l'obtention de son BTS.

Sous la Présidence du Dr Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de **SE PRONONCER** sur cette question et **OCTROYER** à la Jeune Lance Graulenne une subvention d'équipement à hauteur de 15 000 €.

Monsieur le Maire remercie Madame GROS-CHAREYRE et fait savoir qu'ils ont été sensible à une présentation de la Jeune Lance Graulenne pour faire en sorte que perdure cette tradition qui a un ancrage majeur dans la commune et mène une politique tournée vers les enfants et les jeunes. Pour ce faire, les chariots d'entraînement, qui actuellement sont tractés à la main, connaissent leur limite. Et il a été observé dans des villes voisines, la mise en œuvre de chariots électriques qui avaient été lancés par des sociétés de joutes pour permettre l'entraînement. Ils se sont déplacés pour voir comment cela fonctionnait, ils se sont rapprochés du lycée technique de Sète qui en avait déjà fabriqué et le projet a pu être lancé. Pour aller au bout de la démarche, dans l'année qui arrive, il s'agira aussi de remettre en état les petites barques pour pouvoir faire jouter des enfants sur des barques adaptées. La Jeune Lance Graulenne aura un outil pour développer cette politique vers les enfants et les jeunes et donc préparer l'avenir. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Monsieur ROSSO dit que c'est bien de faire perdurer les traditions et d'entretenir le patrimoine nautique de la ville du Grau du Roi.

Monsieur le Maire répond qu'il faut faire des choix, que ce qui ne peut pas se faire aujourd'hui peut se faire demain, il ne faut pas s'inquiéter. Puis il met aux voix

Avis favorable à l'unanimité.

INFORMATIONS

- **Tableaux MAPA et marchés** : ils feront l'objet d'un dépôt sur table le soir de la séance du Conseil municipal.

Page 1

TABLEAU DES MARCHÉS 2018 et 2019									
Liste des Marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal, à Procédure Adaptée ou Négociée sans publicité, dispensés de passage devant le Conseil Municipal en application de la délégation accordée à Monsieur Le Maire (Délibération N°2016-07-11 du 27/07/2016)									

N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCEDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2019-11-NIC-104	TIC	Négociée - Sans Pub	PRESTATIONS LOGICIEL RESSOURCES HUMAINES ET MAINTENANCE ASSOCIEE	10/01/2019	CIRIL GROUP	69 603	Ville urbaine	Tranche Ferme : 32 575,00 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 30/08/19
2019-01-NTX-001	Travaux	Négociée - Sans Pub	Réfection peinture Phare Rond-Point du Fanal	23/01/2019	Perspective Peintures	30 210	Cabrières	Tranche Ferme : 6 000,00 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 01/02/19
2019-01-NFO-002	Fourniture	Négociée - Sans Pub	Fourniture et pose Porte d'entrée ALU Maison de la Mer	23/01/2019	TERME MENUISERIE	30 240	Le Grau du Roi	Tranche Ferme : 2 308,33 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 29/03/19
2019-01-MFO-003	Fourniture	Adaptée - Sans Pub	Fourniture et pose Climatisation RdC Maison de la Mer	29/01/2019	ETS DUMAS	34 280	La Grande Motte	Tranche Ferme : 3 320,00 € - Pas de tranche conditionnelle	5 semaines
2019-01-MSV-005	Service	Adaptée - Sans Pub	Stickers 140 ans	21/12/2018	IDEOCOM	30 220	Aigues-Mortes	Tranche Ferme : 7 954,05 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 15/02/19

Madame PELLEGRIN-PONSOLE demande des précisions sur le dernier marché relatif au sticker des 140 ans, elle demande si c'est pose comprise où s'il s'agit uniquement de la fourniture.

Monsieur le Maire répond pose comprise.

Monsieur le Maire souhaitait faire deux propositions dans le contexte actuel, avec l'impact économique de la situation gilet jaune. Il voulait faire évoluer la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018 qui accorde 30 % d'abattement sur les commerces ouverts à l'année pour l'utilisation du domaine public, il souhaiterait porter l'abattement à 40 %. C'est une mesure ponctuelle de soutien à l'économie locale affectée par la conjoncture de fin d'année.

Et sur le volet pouvoir d'achat, Monsieur le Maire souhaiterait que cette année l'acquisition du Pass Graulen soit réduite de 50 % pour les stationnements. Les délibérations n'ont pas été préparées il s'agit de proposition. Il demande si les élus souhaitent les voter maintenant ou si elles doivent être rédigées pour le prochain conseil municipal.

Monsieur SAVARIN précise que soit tout le monde est d'accord pour ne pas avoir eu le délai de réflexion et accepte le principe que c'est un point qui est rajouté à l'ordre du jour sans avoir eu de note de synthèse mais il suffit qu'un seul conseiller s'y oppose pour qu'il faille le reporter au prochain conseil municipal.

Madame FLAUGERE pense qu'il ne s'agit pas d'une urgence.

Monsieur le Maire fait savoir qu'elles seront rédigées pour le prochain conseil.

Monsieur PARASMO remercie Monsieur le Maire parce qu'aujourd'hui cela a été un vrai Débat d'Orientations Budgétaires, ils ont pu discuter. Il souligne quand même que l'opposition est une opposition responsable parce que si les membres de l'opposition s'étaient levés aujourd'hui il n'y aurait plus de conseil, les membres de la majorité n'étaient que 14.

Monsieur le Maire l'a bien noté.

La séance est levée à 21.10 heures.